Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude- Janvier 2006

La conservation partagée des périodiques scientifiques en Île-de-France : réflexion à partir des collections de la Bibliothèque Interuniversitaire Scientifique Jussieu

Nathalie Charrier-Arrighi

Sous la direction de Raymond Bérard
Directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES)

école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Remerciements

Mes remerciements se tournent en premier lieu vers Mme Isabelle Kratz, directrice de la BIUSJ sans qui le stage n'aurait pu se faire ainsi que vers Mme Anne-Marie Malibert, adjointe à la directrice.

J'adresse toute ma gratitude à Mme Françoise Sinnassamy, responsable de la section Chimie recherche – Physique recherche de la BIUSJ qui m'a accueillie lors de mon stage. J'associe bien évidemment tous les membres de l'équipe de la CR – PR qui m'ont aidée dans mon travail.

Je tiens également à remercier Mme Marie-Françoise Liard dont j'ai partagé le bureau tous les matins et qui a toujours répondu de bonne grâce à mes questions.

Je n'oublie pas les chefs de sections et de service qui ont rempli les tableaux Excel que je leur fournissais et les « anonymes » des sections qui ont fait les métrages des collections.

Que soient grandement remerciées les personnes extérieures à la BIUSJ qui ont cependant pris le temps de me recevoir : M. Guy Cobolet, directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine, M. Alain Colas, chef de bureau à la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation et M. Franck Smith, responsable de la bibliothèque médicale Xavier Bichat du SCD de l'université Denis Diderot.

Enfin, je remercie particulièrement M. Raymond Bérard, directeur de ce mémoire d'étude pour tout le temps qu'il m'a consacré lors de nos rencontres, par courriels et par ses relectures.

Droits d'auteur réservés.

Résumé :

Depuis dix ans, de nombreux plans de conservation partagée de périodiques se développent en province. En région parisienne, seul le plan de conservation partagée des périodiques médicaux, initié en 2004 à l'instigation de la Sous direction des bibliothèques et de la documentation, a vu le jour. La Bibliothèque Interuniversitaire Scientifique Jussieu met actuellement en place un programme de dédoublonnage de ses collections de périodiques dans le cadre de sa restructuration et réfléchit à un élargissement en direction de la conservation partagée.

La conservation partagée des périodiques scientifiques en Île-de-France regrouperait les Services communs de la documentation, de grands établissements scientifiques, de grandes écoles et le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur. Les objectifs sont multiples : meilleure gestion de l'espace, établissement d'une carte documentaire ou encore désherbage collaboratif. Une organisation par discipline ou regroupement de disciplines permettrait une pertinence plus grande des choix de conservation des périodiques. Corollaires de la conservation partagée, les questions de diffusion, de numérisation ou d'acquisition partagée sont à prendre en compte. Les critères de sélection des périodiques sont présentés ainsi que la base de données en ligne des bibliothèques médicales, commentée en vue d'élaborer un modèle plus efficace.

Descripteurs :

Doubles dans les bibliothèques

Bibliothèques universitaires – développement des collections

Coopération entre bibliothèques

Elimination dans les bibliothèques

Journaux – conservation et restauration

Bibliothèques -- évaluation

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Droits d'auteur réservés.

Abstract:

Many shared preservation plans have been developped in France in the last ten years, most of them outside Paris. In Paris, only one plan started in 2004: initiated by the Gouvernment department in charge of University libraries (Sous-direction des bibliothèques et de la documentation), it covers medical journals.

The Jussieu scientific university library has just set up a program for discarding its duplicate journals and considers implementing a shared preservation plan of its journals.

This plan, limited to the Paris area, would involve academic libraries, scientific research institutes and the CTLES, the repository library for the Paris area.

It aims at saving space, establishing a map of resources and shared weeding. Organized by subject, it would facilitate the choice of journals concerned by the shared preservation of journals. It also considers the matter of circulation, digitization and shared acquisitions. To help create a more efficient model, the criteria for journal preservation are presented together with the data base used for managing the preservation plan of medical journals

Keywords:

Collection development (Libraries)

Duplicates in libraries

Repositary libraries

Discarding of periodicals

Library cooperation

Periodicals – conservation and restoration

Droits d'auteur réservés.

Sommaire

INTRODUCTION.....10

PARTIE 1 : UNE GÉOGRAPHIE DE LA CONSERVATION PARTAGÉE... 12

1. ANALYSE DU TERRAIN ET CARTE DOCUMENTAIRE DES BIBLIOTHÈQUES DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE EN ÎLE-DE-FRANCE.....12

1.1. La section Chimie recherche – Physique recherche.....12

1.1.1. Présentation.....12

1.1.2. Collections et budget.....12

1.1.3. Publics desservis.....13

1.2. La BIUSJ.....13

1.2.1. Une bibliothèque, des bibliothèques.....14

1.2.1.1. Les sections.....14

1.2.1.2. Les bibliothèques associées.....14

1.2.2. Un SICD à engager dans la conservation partagée.....15

1.2.2.1. Les préalables spécifiques à la BIUSJ.....15

1.2.2.2. Le départ de Paris 7.....16

1.3. La carte documentaire 16

1.3.1. Les bibliothèques de physique et de chimie.....16

1.3.1.1. « Matériels et méthodes ».....16

1.3.1.2. Typologie.....17

1.3.1.3. Répartition « administrative » et géographique.....18

1.3.2. Le web profond des bibliothèques de physique – chimie….....19

1.3.2.1. Quelle place pour les « bibliothèques de laboratoires » ?.....19

1.3.2.2. Et le SCD Paris 7 ?.....19

2. ETAT DE L'ART DE LA CONSERVATION PARTAGÉE.....20

2.1. Hors de nos frontières.....20

2.1.1. La conservation partagée centralisée.....20

2.1.1.1. Les repository libraries américaines.....20

2.1.1.2. Le Cooperation action for victorian academic libraries (CAVAL) en Australie.....21

2.1.1.3. La varastokirjasto de Finlande.....21

Droits d'auteur réservés.

2.1.2. La conservation partagée répartie....22
2.1.2.1. Les depository libraries....22
2.1.2.2. Les joint fiction reserves....22
2.2. En France : des plans de conservation partagée répartie....23
2.3. En Île-de-France : un plan centralisé de conservation partagée ?....24
2.3.1. Le rôle de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD)....24
2.3.1.1. L'acquisition partagée....24
2.3.1.2. La conservation partagée....24
2.3.2. La conservation partagée des périodiques médicaux....25
2.3.2.1. Présentation....25
2.3.2.2. Déroulement....26
2.3.2.3. Un bilan positif d'une conservation partagée… mixte....26
2.3.3. Le CTLES....27
3. Quelles conclusions tirer ? 28

PARTIE 2 : LA CONSERVATION PARTAGÉE AU 25 000ÈME : LA RÉPARTITION À L'ÉCHELLE D'UNE BIBLIOTHÈQUE....31

1. Informer des objectifs....31
1.1. Des objectifs liés au contexte particulier de la BIUSJ....31
1.1.1. La division des collections....31
1.1.2. Une politique documentaire recentrée....31
1.2. Le gain de place....32
1.2.1. Un leitmotiv ancien de moins en moins justifié....32
1.2.2. Des chiffres pour convaincre....32
1.3. La politique documentaire....34
1.4. La conservation partagée....35
1.4.1. La répartition interne est-elle une première étape d'un plan de conservation partagée ?....35
1.4.2. Les propositions à l'extérieur....35
2. Impliquer tous les collègues....36
2.1. Un coordinateur....36
2.1.1. Quels moyens ?....36

Droits d'auteur réservés.

2.1.2. Quelles fonctions ?....37
2.2. Un groupe de travail de conservation partagée....38
2.3. Les sections....38
2.4. Les bibliothèques associées....40
3. ORGANISER LES TÂCHES....41
3.1. Etablir des priorités et un calendrier commun....41
3.1.1. Quelles priorités ?....41
3.1.2. Le calendrier....42
3.1.2.1. Données indicatives....42
3.1.2.2. Les transferts....43
3.2. Un Sudoc à jour....43
3.3. Choisir des outils adéquats....45
3.3.1. Quel logiciel ?....45
3.3.1.1. Tableur Excel....45
3.3.1.2. Base de données relationnelles Access....45
3.3.1.3. Base de données en ligne....45
3.3.1.4. Le choix de la BIUSJ : Access....46
3.3.2. Un espace de tri....47
PARTIE 3 : LA CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES SCIENTIFIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE....49
1. LA MISE EN PLACE....49
1.1. Le périmètre....49
1.2. Les objectifs....50
1.2.1. Une carte régionale thématique de la conservation partagée....50
1.2.2. La complétude des collections....50
1.2.3. Le désherbage coopératif....51
1.2.4. Une meilleure gestion des espaces....51
1.2.5. La maîtrise du budget....51
1.3. Les réflexions corollaires....52
1.3.1. La diffusion....52
1.3.1.1. Le PEB et la consultation....52
1.3.1.2. La numérisation....53

Droits d'auteur réservés.

1.3.2. L'acquisition partagée....53
1.3.3. La documentation électronique....54
1.4. Les acteurs....55
1.4.1. Les praticiens....55
1.4.1.1. Les bibliothèques....55
1.4.1.2. Les réseaux de bibliothèques....55
1.4.1.3. Le CTLES....56
1.4.2. Les institutions....56
1.4.2.1. L'ABES....56
1.4.2.2. La SDBD… et la DLL....57
2. UN LANGAGE COMMUN....58
2.1. Pôle de conservation et bibliothèque versante....58
2.1.1. Pôle de conservation....58
2.1.2. Bibliothèque versante....58
2.2. Les périodiques....58
2.2.1. Périodiques morts - périodiques vivants....58
2.2.2. Périodiques généraux – périodiques spécialisés....58
2.2.3. Périodiques « récents » - périodiques « anciens »....59
2.2.4. Niveau des périodiques....59
2.2.5. Limite chronologique d'entrée dans le plan....59
2.2.6. Les « unica »....60
2.3. Les critères de répartition....60
2.3.1. Le nombre de pôles de conservation....60
2.3.2. L'historique des collections vs la thématique de recherche....60
2.3.3. Le service aux usagers....61
2.3.4. Le pilon....61
2.4. Les modalités....61
2.4.1. Le dépôt, le don, l'échange....61
2.4.2. La durée du plan....62
2.4.3. Les transferts....62
2.5. La gestion des dons et les politiques d'échanges....63
3. LES MOYENS....63

Droits d'auteur réservés.

3.1. Les moyens humains *63*
3.2. Les moyens financiers : une incitation de la SDBD *64*
3.2.1. Coordination 64
3.2.2. Conservation 64
3.2.3. Abonnements 65
3.3. Les moyens juridiques *65*
3.4. Les moyens informatiques : une base de données en ligne *66*
3.4.1. Page d'accueil 67
3.4.2. Page de résultat 68
3.4.3. Page de saisie des données 68
3.4.4. Notice sans attribution 70
3.4.5. Notice avec attribution 70
3.4.6. Notice mise à jour suite à l'attribution 71
4. L'ÉVALUATION 72
4.1. Par les bibliothécaires *72*
4.1.1. Les transferts avalisés 72
4.1.2. Les espaces dégagés 73
4.1.3. L'économie budgétaire 73
4.2. Par les lecteurs *74*
CONCLUSION 75
BIBLIOGRAPHIE 76
TABLE DES ANNEXES 80

Droits d'auteur réservés.

Introduction

L'article 7 de la Charte des bibliothèques[1], adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 stipule :

«[…] *Les collections des bibliothèques universitaires et spécialisées doivent également répondre aux besoins d'enseignement et de recherche des établissements en cohérence avec les fonds existants et avec ceux des bibliothèques appartenant au même ensemble ou à la même spécialité. D'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées.* »

La coopération entre bibliothèques était alors déjà partie prenante de la politique de développement des collections et des services. Aujourd'hui bien établie, elle se développe dans des directions ciblées : négociation des prix de la documentation électronique, numérisation des collections, catalogues collectifs ou encore conservation partagée.

La conservation partagée est directement issue des catalogues collectifs qui ont révélé la redondance des collections entre établissements parfois voisins. Souvent touchées par le manque de place et les problèmes de budget, perturbées par l'arrivée de la documentation électronique, des bibliothèques ont décidé d'étudier en commun leurs fonds afin de proposer une répartition différente, en général à l'échelle d'une région, de leurs collections. Les plans de conservation partagée, initiés en 1996, s'organisent essentiellement autour des périodiques. En Île-de-France, l'unique plan mis en œuvre est celui des périodiques médicaux.

Les bibliothèques scientifiques de la région parisienne ne se sont pas encore penchées sur la conservation partagée de leurs périodiques. Cependant, la Bibliothèque InterUniversitaire Scientifique Jussieu (BIUSJ) dans le cadre de sa restructuration analyse ses collections de périodiques, parfois redondantes au sein de ses sections. Ses objectifs sont de se recentrer sur les domaines d'excellence de

[1] Cf. http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html (consulté le 17 décembre 2005).

Droits d'auteur réservés.

son établissement de tutelle, de ne conserver que des documents pertinents et donc d'optimiser l'espace qui lui est imparti et enfin de pouvoir proposer les collections non retenues à d'autres bibliothèques. Cela conduit la BIUSJ à vouloir élargir sa réflexion à l'ensemble des établissements documentaires scientifiques d'Île-de-France.

Une présentation de la BIUSJ et de la section d'accueil, qui a servi de substrat à notre étude, et un panorama de différentes options de conservation partagée à l'étranger et en France font l'objet de notre première partie. Nous étudions ensuite l'organisation d'une meilleure répartition en interne par le biais du dédoublonnage des collections en tant que première étape d'un plan de conservation partagée. Enfin, nous proposons des éléments de réflexion allant de la mise en place à l'évaluation d'un plan de conservation partagée des périodiques scientifiques en Île-de-France.

Droits d'auteur réservés.

Partie 1 : Une géographie de la conservation partagée

1. Analyse du terrain et carte documentaire des bibliothèques de physique et de chimie en Île-de-France

1.1. La section Chimie recherche – Physique recherche[2]

1.1.1. Présentation

La section Chimie recherche – Physique recherche (CR – PR) de la BIUSJ est née des travaux de désamiantage du campus de Jussieu. En effet, en 2001, la section Physique recherche a déménagé et a fusionné avec la section Chimie recherche. Les deux bibliothèques n'en forment depuis lors plus qu'une, installée dans les locaux de la Chimie recherche, au 5ème étage de la tour 44.

La section CR – PR dispose d'une superficie de 1005 m² : une salle de lecture de 825 m² et deux magasins de 180 m².

Le personnel se compose de six personnes titulaires plus deux vacataires à mi-temps, soit sept personnes en équivalent temps plein. La stabilité du personnel, issu soit de la CR, soit de la PR permet une grande connaissance des fonds et de leur utilisation.

1.1.2. Collections et budget

Les collections sont constituées de monographies et de périodiques. Dans le dernier rapport d'activité de la chef de section, étaient dénombrés 25529 monographies, 1810 périodiques sur support papier, 153 périodiques électroniques couplés avec les abonnements papier, 4 bases de données.

[2] Pour des informations complémentaires, voir mon rapport de stage.

Droits d'auteur réservés.

Le volume des ces collections, même s'il n'est pas en valeur absolue considérable, positionne la CR – PR en bibliothèque de référence en Île-de-France dans ces domaines disciplinaires.
En 2005, le budget est de 647 000 € (budget de 2004 reconduit).

1.1.3. Publics desservis

En tant que section de recherche d'une bibliothèque interuniversitaire, la bibliothèque dessert les enseignants – chercheurs, les doctorants et les étudiants en master 2 des universités Pierre et Marie Curie (Paris 6 – UPMC) et Denis Diderot (Paris 7).
En tant que bibliothèque universitaire, la consultation sur place est aussi ouverte au public extérieur. La bibliothèque accueille régulièrement chercheurs provinciaux, étrangers et même occasionnellement salariés du secteur privé. Tous les publics inscrits (inscription payante pour le public hors Paris 6, Paris 7 ou Institut de physique du globe de Paris) peuvent emprunter les monographies mais les périodiques sont exclus du prêt. Cette règle s'applique dans l'ensemble des bibliothèques de chimie et de physique que nous avons contactées avec une exception remarquable cependant, la section sciences de la bibliothèque universitaire de Paris 11 (Orsay) qui prête ses périodiques.

Prendre une stagiaire permettait à la section CR – PR de faire avancer le dossier du dédoublonnage des collections entre les sections de la BIUSJ et ensuite de proposer à des bibliothèques partenaires les titres restants. La section a servi de galop d'essai à la BIUSJ. Chaque section sera incitée à procéder de même avec ses périodiques afin d'atteindre un niveau de base permettant de rebondir à l'échelle de la conservation partagée régionale. Mais, celle-ci se fera bien évidemment, non au niveau de la section mais à celui de la bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu tout entière.

1.2. La BIUSJ

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'organisation et de la gestion de la BIUSJ[3]. Certains éléments sont volontairement omis. Nous préférons accentuer ce

[3] Pour des informations complémentaires, voir mon rapport de stage.

Droits d'auteur réservés.

qui nous paraît avoir un lien ou de l'importance par rapport à la conservation partagée.

1.2.1. Une bibliothèque, des bibliothèques

1.2.1.1.Les sections[4]

Les sections sont divisées en trois catégories en fonction du public :

-une bibliothèque d'enseignement scientifique généraliste (L1 - L2),

-cinq bibliothèques d'enseignement disciplinaires (L2 - L3 - M1) : chimie, physique, biologie, sciences de la terre et mathématiques – informatique,

-six bibliothèques de recherche (M2 - doctorants - enseignants-chercheurs) : chimie - physique, biologie, mathématiques, informatique, sciences de la terre (CADIST) et la cartothèque. A celles-ci s'ajoutent deux sections particulières car transdisciplinaires de niveau recherche : le fonds « sciences et société » (histoire des sciences) et la bibliothèque générale (avec le service des thèses).

On perçoit la difficulté que peut représenter la conservation partagée à la BIUSJ. La politique documentaire de l'établissement n'était pas formalisée et la concertation non systématique. Ainsi, les disciplines étant présentes à plusieurs niveaux et les bibliothèques ayant une grande indépendance dans leurs achats, des localisations multiples de périodiques généralistes (de type *La Recherche* ou *Nature*) se constatent encore aujourd'hui. Mais ces redondances sont désormais marginales pour les périodiques actuellement vivants.

A ce particularisme qu'est l'éclatement des sections, s'ajoutent les nombreuses bibliothèques de laboratoires associées.

1.2.1.2.Les bibliothèques associées

[4] Enumérées dès la convention de 1992, elles ont évolué depuis. Le personnel des sections va de 2,4 (cartothèque) à 9,8 personnes (section « L1-L2 »).

Droits d'auteur réservés.

Les douze[5] bibliothèques associées sont des bibliothèques de laboratoires dont le lien principal avec la BIUSJ est la participation au catalogue commun (Horizon). Mais ce qu'il faut retenir dans la situation mouvante où se trouve actuellement la BIUSJ est la similarité des collections entre bibliothèques associées et sections. Certains laboratoires exilés hors du campus par les travaux reviendront s'installer dans leurs nouveaux locaux en ayant vidé une proportion importante de leurs bibliothèques. La BIUSJ, à qui les fonds sont proposés, doit donc connaître exactement dès maintenant les titres offerts pour, soit proposer une destination en interne, soit les refuser.

1.2.2. Un SICD à engager dans la conservation partagée

1.2.2.1.Les préalables spécifiques à la BIUSJ

Le désamiantage, la mise aux normes de sécurité et la rénovation du campus, menés par l'établissement public d'aménagement Jussieu (EPA) ont commencé en 1998. A tour de rôle, les 14 sections et l'administration de la BIUSJ évacuent leurs locaux d'origine pour se reloger dans des locaux tampons provisoires avant de, enfin, s'installer dans leurs espaces définitifs.

Ce « moment difficile » qui s'étale sur plusieurs années est cependant malgré la surcharge de travail le moment idéal pour poser un regard sur les collections. En effet, la direction de la BIUSJ travaillant dans le prospectif au niveau architectural développe simultanément une réflexion sur la réorganisation de sa structure. Toutes les sections d'enseignement vont fusionner en une grande bibliothèque multidisciplinaire. La Biologie recherche s'agrège à la section CR – PR et les sections Mathématiques recherche et Informatique recherche se réunissent.

Ces fusions au niveau recherche sont-elles aussi le reflet des interrogations sur l'utilité aujourd'hui de bibliothèques scientifiques de recherche en liaison directe avec le développement des périodiques et des bases de données en ligne ? Ces regroupements permettront, en tout cas, une meilleure lisibilité de la BIUSJ au sein du campus de Jussieu.

[5] Les laboratoires ou instituts disposant d'une bibliothèque associée sont : le Laboratoire de minéralogie cristallographie de Paris, l'Institut Jacques Monod, le Laboratoire de mécanique théorique, l'Institut des nanosciences de Paris, l'Institut de physique du globe de Paris, la Station biologique de Roscoff, l'Observatoire océanologique de Banyuls, l'Observatoire océanologique de Villefranche-sur-mer, le Laboratoire d'acoustique musicale, le Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires, l'Institut Henri Poincaré et l'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris.

Droits d'auteur réservés.

La réflexion sur le réaménagement de l'organisation de la BIUSJ relève aussi de la politique documentaire. La conservation partagée, constituant désormais un des volets de cette dernière, ne doit pas être oubliée.

1.2.2.2.Le départ de Paris 7

Le départ de Paris 7 aurait pu être l'occasion d'un premier plan de conservation partagée des périodiques scientifiques. L'université Denis Diderot, en position d'université co-contractante, réclame, légitimement, une partie des fonds de la BIUSJ. Il semblerait souhaitable que la répartition[6] se fasse, en partie, en fonction des pôles de recherche des deux universités. Mais, dans la pratique, certains titres étant jugés indispensables par les deux SCD (car essentiels pour la recherche en physique), le dédoublonnage des périodiques de la BIUSJ permet, outre de gagner de la place et de prévoir des déménagements et des fusions plus rationnels à Paris 6, de proposer à Paris 7 les doublons des titres papier. Une revendication de Paris 7 encore insatisfaite est d'obtenir les cinq dernières années d'abonnement de chaque titre vivant.

Il est dommage que la répartition des collections ne se fasse pas selon un modèle de conservation. Peut-être peut-on aussi se poser la question de l'intérêt d'un plan de conservation partagée limité à deux partenaires ? Nous pensons que les deux SCD préfèrent attendre la fin des travaux avant de se lancer dans une telle démarche avec d'autres partenaires en Île-de-France.

La BIUSJ est donc en phase transitoire depuis 1998 et ne naviguera véritablement en eaux calmes que vers 2010. Pour autant, nous allons voir en analysant la carte documentaire des bibliothèques de physique et de chimie qu'elle garde son rôle de premier plan.

1.3. La carte documentaire

1.3.1. Les bibliothèques de physique et de chimie

1.3.1.1.« Matériels et méthodes »[7]

[6] Une solution a été écartée : la division par deux de chaque titre.
[7] Voir annexes 1 et 2 : les bibliothèques retenues pour propositions de titres à l'extérieur.

Droits d'auteur réservés.

Nous avons procédé à un recensement des bibliothèques présentant des collections de physique et de chimie afin d'obtenir une carte documentaire de ces disciplines en vue d'une conservation partagée des périodiques. Nos interrogations se tournaient vers la répartition géographique de ces bibliothèques et les types de bibliothèques représentées pour déterminer les bibliothèques à retenir. Les bibliothèques retenues le sont en fonction de la mission qui nous a été confiée par la BIUSJ. Un autre objectif aurait sans doute amené une sélection différente.

Outre les bibliothèques universitaires et celles des grands établissements, la conservatrice de la section CR - PR nous a demandé de nous intéresser également aux bibliothèques des grandes écoles, fort nombreuses à Paris et en Île-de-France[8].

Afin d'avoir un état des lieux actualisés sur leurs pratiques et de déterminer les personnes référentes à contacter dans le cadre de notre travail sur les collections de périodiques, nous les avons contactées par téléphone.

1.3.1.2.Typologie

Nous avons déterminé plusieurs ensembles de bibliothèques en fonction de notre objectif de dédoublonnage des collections de la CR – PR et de conservation partagée.

- les SCD des universités avec leurs différentes sections scientifiques (niveau recherche), parfois très dispersées,
- les grands établissements scientifiques (type Conservatoire national des arts et métiers),
- les grandes écoles.

A ces ensembles, nous avons ajouté des critères qualitatifs.

- la facilité de consultation,
- le prêt à domicile et le prêt entre bibliothèques.

S'ajoutent deux établissements : la bibliothèque nationale de France (BnF) incontournable pour une représentation géographique exacte des bibliothèques, et le CTLES, incontournable comme acteur de la conservation partagée.

En accord avec la responsable de la section, nous avons éliminé certaines bibliothèques qui, selon nous, n'entraient pas dans le cadre de notre objectif :

[8] La région administrative Île-de-France comprend Paris (ville – département), les trois départements dits de la « petite couronne » Val-de-Marne (94), Seine-Saint-Denis (93), Hauts-de-Seine (92) et les quatre départements dits de « grande banlieue » Yvelines (78), Seine-et-Marne (77), Essonne (91) et Val d'Oise (95).

Droits d'auteur réservés.

les bibliothèques d'organismes privés,
les bibliothèques difficiles d'accès pour les lecteurs,
les bibliothèques ne souhaitant pas recevoir de propositions de dons suite au dédoublonnage des collections de CR – PR.

1.3.1.3.Répartition « administrative » et géographique[9]

Nous avons été agréablement surprise par la répartition « administrative » et géographique des collections.

Paris au centre de la carte, la répartition est ensuite fort homogène quels qu'en soient les critères. La petite couronne présente moins de collections que la grande banlieue mais cela s'explique par la proximité de Paris et par la volonté des politiques de développer la lointaine banlieue en attirant des écoles ayant besoin d'espaces ou en construisant des universités. D'un point de vue géographique, la fourniture en physique et en chimie est tout aussi bien répartie.

Nous ne sommes pas sans savoir que les bibliothèques ont des collections très différentes les unes des autres. L'université Paris 11 (Orsay) est une université relativement ancienne, essentiellement scientifique de surcroît et donc possède des collections bien plus riches que Marne - la - Vallée. Mais les chercheurs de Marne - la - Vallée ne sont pas loin du CTLES ou de l'Ecole nationale supérieure des Ponts et Chaussées.

Les données de l'enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur (ESGBU) transposées sur Internet dans l'application statistique interactive des bibliothèques universitaires[10] (ASIBU) nous ont permis de faire des comparaisons intéressantes[11].

La BIUSJ possède un peu moins de titres de périodiques que le SCD Paris 11 mais celui-ci inclut la médecine. Elle en contient bien davantage que les autres bibliothèques universitaires ou que les grands établissements présentés, mis à part le Muséum national d'Histoire naturelle. Certaines universités apparaissent grandement déficitaires en documentation quand on compare le nombre de titres au nombre d'entrées de lecteurs. Cergy – Pontoise a un tiers d'entrées en moins que Jussieu mais a cinq fois moins de titres de périodiques (ou ml). La bibliothèque de

[9] Voir annexe 3 : la répartition géographique des bibliothèques de physique et de chimie. Seules les bibliothèques retenues ont fait l'objet de graphiques.
[10] Cf. http://www.sup.adc.education.fr/asibu/ (consulté le 29/10/2005).
[11] Voir annexe 4 : statistiques comparatives des bibliothèques scientifiques d'Île-de-France.

Droits d'auteur réservés.

l'Observatoire, si elle possède deux fois et demi plus de périodiques que Marne – La – Vallée accueille néanmoins soixante-dix fois moins de lecteurs. Ce sont autant d'éléments dont il faudra tenir compte pour une meilleure répartition des collections lors d'un plan de conservation partagée. Nous voyons en tout cas que la BIUSJ a un rôle central à tenir.

1.3.2. Le web profond des bibliothèques de physique – chimie…

1.3.2.1.Quelle place pour les « bibliothèques de laboratoires » ?

Nous n'avons malheureusement pas de réponse à cette question mais il faut cependant se la poser. Nous avons vu précédemment que la BIUSJ travaille avec douze bibliothèques associées de laboratoires. Cependant, l'association se limite très souvent à la participation au catalogue collectif du SCD ou du SICD. Est-il possible, et quelle serait la marge de manœuvre dans ce cas là, de concevoir un travail de réelle conservation partagée ? Le principe de base de la bibliothèque de laboratoire est la notion de proximité entre le chercheur et le document. Si pour certaines disciplines scientifiques, le document est désormais dans les bases de données, pour d'autres, le support papier est toujours une source fondamentale. Il sera difficile, mais peut-être un jour indispensable, d'expliquer au chercheur que le périodique se trouve à deux heures de transport en commun ou à 48 heures de délais. Inversement, l'accessibilité aux collections, souvent riches, des bibliothèques de laboratoires n'est pas toujours chose aisée.

1.3.2.2.Et le SCD Paris 7[12] ?

De par son statut, la BIUSJ dessert deux universités, les universités Pierre et Marie Curie et Denis Diderot, il est donc évident qu'aucune collection ne saurait quitter le campus sans avoir été au préalable, et en priorité absolue, proposée à Paris 7. Mais dans la carte documentaire actuelle, le SCD – section sciences- de Paris 7 n'y figure pas. Il apparaîtra à partir de l'année 2007.

[12] Le SCD (section scientifique) aura-t-il sensu stricto un niveau recherche sachant que les collections documentaires de ce niveau seront installées dans des bibliothèques associées de laboratoires ? Quelle sera l'accessibilité des collections ?

Droits d'auteur réservés.

Cette présentation des bibliothèques de physique et de chimie à partir du prisme de la section CR – PR et de la BIUSJ a montré la complexité d'établir une carte documentaire. Tout d'abord, la situation de la BIUSJ est particulière en ce moment du fait des travaux de désamiantage, du départ de l'université co-contractante et du remodelage des sections. Le nouveau SCD de l'UPMC verra le jour officiellement en 2007. La question de la conservation partagée ne pourra attendre plus longtemps.

Nous nous sommes focalisée sur les bibliothèques de physique et de chimie, travaillant sur les collections de CR – PR et nous avons déjà soulevé un certain nombre de problèmes à prendre en considération : le positionnement des bibliothèques de laboratoires ou la sélection à effectuer parmi les autres bibliothèques.

Nous allons présenter maintenant des expériences menées en France et à l'étranger sur la conservation partagée. L'accent sera mis néanmoins sur l'expérience menée en région parisienne sur les périodiques médicaux.

2. Etat de l'art de la conservation partagée

2.1. Hors de nos frontières

2.1.1. La conservation partagée centralisée

La conservation partagée centralisée est organisée autour du système de bibliothèques de dépôt. Un ensemble de bibliothèques prédéfinies versent des collections entrant dans le plan de conservation partagée à la bibliothèque de dépôt, également appelé silo.

2.1.1.1. Les repository libraries américaines

Aux Etats-Unis, les nombreuses *repository libraries* (une cinquantaine) font office de bibliothèques de dépôt offrant une seconde vie au document. .

Une des plus anciennes *repository libraries* de niveau universitaire est la *Northern regional library facility*[13] (NRLF) construite en 1982 par l'*University of*

[13] Cf. http://www.lib.berkeley.edu/NRLF/ (consulté le 30 octobre 2005). Son pendant existe pour le sud : *la Southern regional library facility* (SRLF) : http://www.srlf.ucla.edu/ (consulté le 31 octobre 2005).

Droits d'auteur réservés.

California. Elle reçoit les ouvrages des sites nord de l'UCLA (Berkeley, Santa Cruz, San Francisco, Davis, Merced) et de la *California State library*. L'objectif est de désengorger les rayonnages des bibliothèques de leurs collections à rotation lente et d'en faciliter la conservation. La capacité totale est de 7,4 millions de volumes. Aucun double n'est accepté.

2.1.1.2.Le Cooperation action for victorian academic libraries (CAVAL) en Australie

Ce projet a été initié à la demande des autorités australiennes[14] face d'une part au manque de place des bibliothèques et d'autre part à la suspicion en regard du grand nombre de bibliothèques dans les différentes universités de Victoria d'avoir des collections redondantes. Le centre *CAVAL archive and research materials* (CARM) a ouvert ses portes en 1997 pour accueillir à terme deux millions de volumes. Un seul exemplaire par document est déposé. Chaque bibliothèque participante devient propriétaire au même titre que les autres de l'ensemble des collections déposées au CARM. Une coopération au niveau fédéral se met en place avec l'*Adelaïde university* et la *Flinders university* afin d'organiser une gestion nationale des collections universitaires.

2.1.1.3.La varastokirjasto de Finlande[15]

La *varastokirjasto* (finnois) ou *depåbiblioteket* (suédois) est la bibliothèque de dépôt nationale finlandaise depuis 1989. Sa vocation est de servir l'ensemble des bibliothèques de Finlande, de lecture publique comme universitaires. L'objectif est de conserver au moins un exemplaire de tous documents acquis en Finlande mais qu'au moins un autre exemplaire de ce document soit parallèlement disponible dans une autre bibliothèque. Les ouvrages sont cédés. Les collections sont prêtées gratuitement, les photocopies ou fichiers numériques, aussi gratuits, sont envoyés dans un délai de 24h après la demande.

---

[14] Cf. http://www.clir.org/pubs/reports/pub117/sec6.html (consulté le 30 octobre 2005).

[15] Cf. http://www.nrl.fi/english/index.html. La Finlande a deux langues nationales, le finnois et le suédois. Nous avons préféré consulter le site en anglais. (Consulté le 30 octobre 2005).

Droits d'auteur réservés.

La Finlande, très investie dans la réflexion sur la conservation partagée, a organisé deux conférences internationales[16], tenues à Kuopio, siège de la *varastokirjasto,* en 1999 et 2004. M. Pascal Sanz, alors directeur du CTLES, y avait participé.

2.1.2. La conservation partagée répartie

2.1.2.1.Les depository libraries[17]

Les *federal depository libraries*[18] sont pressenties pour recevoir, conserver et diffuser les publications officielles de l'Etat américain.

Une initiative similaire existe à l'échelle mondiale pour les publications des Nations Unies[19].

S'il y a bien conservation partagée répartie, elle est organisée en amont de la vie du document et non en aval. La logique est différente, mais elle ne s'apparente pas non plus à de l'acquisition partagée.

2.1.2.2.Les joint fiction reserves

Elles se sont développées en Grande-Bretagne depuis 1946 et en Irlande depuis 1965. Il s'agit *« d'assurer la conservation répartie entre plusieurs bibliothèques des ouvrages de fiction épuisés chez les éditeurs*[20] ». Chaque bibliothèque conserve les œuvres par ordre alphabétique d'auteurs. Ainsi, la *North western region* conserve les ouvrages des auteurs dont le nom commence par A à C. Au sein de cette région, les bibliothèques du comté de Lancashire conservent de AA à AE, etc. Cette logique systématique est imparable au niveau de la conservation mais la logique intellectuelle entre un auteur et la bibliothèque de dépôt conservant ses œuvres est totalement absente. Cependant la logique systématique peut sans doute ponctuellement être appliquée pour résoudre d'épineux cas de répartition.

---

[16] 1st international repository and storage library conference: cf. http://www.nrl.fi/anniversary.htm ; 2nd international conference on repository libraries: cf. http://www.nrl.fi/kuopio2/conference.htm. (Consulté le 30 octobre 2005).

[17] Les depository libraries, que l'on peut aussi traduire par bibliothèque de dépôt « désigne une bibliothèque vers laquelle on oriente directement certaines publications pour en assurer, certes la conservation, mais aussi […] une bonne diffusion, le plus souvent dans le cadre d'un réseau de bibliothèques ayant en commun cette fonction » (Pascal Sanz, conservation répartie : panorama général, p. 11).

[18] Cf. http://www.gpoaccess.gov/libraries.html (consulté le 30 octobre 2005).

[19] Cf. http://www.un.org/Depts/dhl/deplib/ (consulté le 30 octobre 2005).

[20] Sanz Pascal. La conservation répartie : panorama général, 2005, p. 15.

Droits d'auteur réservés.

Au travers des différents exemples que nous avons présentés ici, nous pouvons certes voir la diversité de formes que prend la conservation partagée mais nous constatons que, partout, elle est devenue un objet à part entière de la réflexion des bibliothécaires, voire des gouvernements.

2.2. En France : des plans de conservation partagée répartie

En France, de multiples actions de conservation partagée ont eu lieu et se déploient encore en province, en général à l'échelle d'une académie, d'une région[21] ou d'une agglomération.

En dehors de l'Île-de-France, des plans de conservation et d'élimination partagées se sont développés autour de différents thèmes : littérature jeunesse, publications et fonds locaux, périodiques. Pour chaque titre, une bibliothèque est déterminée comme « pôle de conservation », les autres comme « bibliothèques associées », c'est-à-dire « versantes ». Ces dernières complètent les lacunes du pôle de conservation avant de pilonner leurs collections. Dans la région Champagne - Ardennes[22], ce sont 33 établissements qui se sont répartis la conservation (et l'élimination) de 1300 titres de périodiques.

Il est à noter que dans la plupart de ces opérations sont impliquées des bibliothèques universitaires, des bibliothèques de lecture publique, des centres d'archives, voire des bibliothèques spécialisées. Les agences de coopération ou les agences pour le livre (relevant des directions régionales des affaires culturelles et donc du Ministère de la culture et de la communication) sont souvent les moteurs de la mise en route de ces actions.

A l'échelle de l'Île-de-France, c'est la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (relevant de la Direction de l'enseignement supérieur, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) qui impulse les projets concernant les bibliothèques de l'enseignement supérieur.

[21] Le site de l'agence de coopération des bibliothèques, centres de documentation, services d'archives du Poitou-Charentes (ABCD) présente, outre son travail de conservation partagée, les actions dans ce domaine des autres régions : http://www.abcd-poitou-charentes.org/ressources/ressourceplan.html (consulté le 31/10/2005).

[22] Cf. http://interbibly.org/ (consulté le 31/10/2005).

Droits d'auteur réservés.

2.3. En Île-de-France : un plan centralisé de conservation partagée ?

2.3.1. Le rôle de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD)

La SDBD a récemment initié plusieurs projets dans le domaine de la responsabilité partagée mais ces actions ne dépassent pas la région Île-de-France.

2.3.1.1.L'acquisition partagée

« *La Sous-direction des bibliothèques et de la documentation ainsi que les SCD et les SICD relevant des universités de Paris 1, Paris 2, Paris 3 et Paris 4 travaillent depuis septembre 2004 à la mise au point de la carte documentaire du Quartier latin en lettres et sciences humaines et sociales.*

Permettant une meilleure visibilité des lignes de partage documentaire et le pilotage de la coordination entre les bibliothèques, ce projet prévoit, dans sa première phase, l'évaluation des acquisitions sur une année par sous - champs disciplinaires, langues et niveaux des documents[23] ».

Ce projet a comme objectif une acquisition partagée des monographies dans un premier temps, des périodiques ensuite[24]. A la lecture des pages présentées sur le site, nous voyons que la réflexion future sur l'acquisition partagée passe par l'analyse des fonds actuels de ces bibliothèques.

C'est au niveau de l'analyse des fonds que se situe le premier degré de la conservation partagée.

2.3.1.2.La conservation partagée

La journée fondatrice du 12 octobre 2001

Le 12 octobre 2001 est rassemblé à l'initiative de la SDBD l'ensemble des responsables (ou leurs représentants) des SCD, SICD et grands établissements afin de se pencher sur la question de la conservation partagée des périodiques d'Île-de-France. Même si la journée ne portait que sur les collections papier de périodiques, il nous semble évident que cette réflexion était proposée comme une amorce de réflexion plus globale sur les périodiques papier et électroniques. Les participants

[23] Cf. la page politique documentaire de la SDBD : http://www.sup.adc.education.fr/bib/ (consulté le 30 octobre 2005).
[24] Entretien que nous a accordé M. Alain Colas, chef du bureau de la coordination documentaire à la SDBD le jeudi 27 octobre 2005.

Droits d'auteur réservés.

ont été divisés en grands groupes thématiques : sciences, lettres et sciences humaines, sciences sociales, santé. Des groupes plus spécialisés, organisés autour des disciplines, auraient permis d'initier des projets suite à cette réunion. La mise en route dans le cadre prévu par la SDBD était sans doute bien trop lourde à gérer.

Aujourd'hui…

La SDBD envisage sans doute une redéfinition des grands domaines disciplinaires, comme elle le fait actuellement pour l'acquisition partagée, afin d'obtenir davantage de résultats. La bonne marche du groupe de conservation partagée des périodiques médicaux (que nous verrons plus avant) confirme l'hypothèse qu'une échelle disciplinaire plus modeste est bénéfique. Dans cette optique, il semble pertinent que le fédérateur de l'organisation de projets de conservation partagée soit le CADIST[25], représenté par la direction du SCD. La SDBD conduirait ainsi un projet avec une vision et une visée réellement nationale.

2.3.2. La conservation partagée des périodiques médicaux[26]

2.3.2.1.Présentation

La réunion du 12 octobre 2001 n'ayant pas eu le résultat escompté, la SDBD, en liaison avec la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine (BIUM) et le CTLES, a relancé en 2004 en direction des seules bibliothèques médicales le plan de conservation partagée des périodiques pour les académies d'Île-de-France.

Ont été conviés à participer tous les directeurs de SCD concernés (Paris 5, 6, 7, 11, 12, 13, Versailles - Saint-Quentin) avec un collaborateur en charge du dossier, la directrice de la bibliothèque de l'Académie de médecine, le directeur de la BIUM, celui du CTLES et le sous-directeur des bibliothèques et de la documentation ou son représentant, soit dix établissements rassemblant vingt-cinq bibliothèques.

Il a été défini par le comité de pilotage un certain nombre de points, jetant ainsi les bases de la conservation partagée :

-deux collections complètes et en bon état doivent être conservées,

[25] Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique qui a une mission nationale d'acquisition, de conservation et de prêt de la documentation indispensable à la recherche. Il faudrait dans un premier temps s'assurer de la complétude des champs disciplinaires des CADIST.

[26] Cf. http://www.ctles.fr/base.php?page=partage (consulté le 1er novembre 2005), complété par un entretien accordé par M. Guy Cobolet, directeur de la BIUM, le jeudi 20 octobre 2005.

Droits d'auteur réservés.

-un « délai après parution » en deçà duquel les titres peuvent être conservés sur chacun des différents sites a été fixé à 10 ans,
-une fourniture à distance des documents dans un délai de 48h maximum,
-deux types de périodiques ont été définis : les périodiques généraux (les plus redondants et les plus exigeants en mètres linéaires) et les périodiques spécialisés,
-l'emploi d'une personne au titre de coordinateur (contractuel rémunéré par la SDBD pendant un an, puis par le CTLES).

2.3.2.2.Déroulement

Les données communes

Les partenaires ont commencé par traiter les périodiques généraux, puis les périodiques spécialisés, titre par titre.
Une extraction des notices de périodiques des établissements concernés a été effectuée par l'ABES[27] à partir du Sudoc. Après un premier travail chronophage, à partir de fichiers papier et Excel, une base de données en ligne[28] réalisée sous File Maker pro a été construite afin que chaque partenaire puisse enregistrer pour chaque titre :
-l'état de collection exact (s'il était erroné ou pas assez précis dans le Sudoc),
-l'état physique de la collection (relié ou non, bon état ou non)
-le souhait de niveau de participations (pôle de conservation ou non).

Les comités de pilotage

Les comités de pilotage se sont régulièrement réunis afin d'examiner les titres et de déterminer les bibliothèques pôles de conservation et la ou les bibliothèques non retenues pour la conservation du titre.
Une convention a été mise au point en commun afin de formaliser les cessions de collections aux pôles de conservation.
Les modes de transferts ont été organisés : les comblements de lacunes sont à la charge de la bibliothèque versante ; les collections volumineuses sont déménagées par le CTLES.

2.3.2.3.Un bilan positif d'une conservation partagée… mixte

[27] Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, qui gère notamment le Sudoc (système universitaire de documentation).
[28] Nous la commentons et en présentons des copies d'écrans dans la 3ème partie, chapitre 3-4 : les moyens informatiques.

Droits d'auteur réservés.

Le comité de pilotage est très actif et une réelle volonté de mener à terme cette aventure l'anime. M. Guy Cobolet, directeur de la BIUM a insisté lors de notre rencontre sur le fait que tous les acteurs du projet étaient sur un pied d'égalité pour l'attribution des titres. Afin que la BIUM ou l'Académie de médecine, de part leurs collections historiques et importantes, ne soient toujours déterminées comme pôle de conservation, l'accent a été mis sur la spécialisation médicale des établissements.

La répartition des choix de pôles de collections, incluant également le CTLES, nous amène à penser que ce projet se situe dans un axe de conservation partagée… mixte : habile mélange de conservation répartie (plusieurs pôles de conservation) et de conservation centralisée (le CTLES reste le lieu de la collection de sauvegarde).

Autre élément important, le projet a été mené selon deux angles : celui de la conservation et donc de la sauvegarde des collections papier et celui de la communication de ces mêmes documents.

L'accompagnement du projet par la SDBD et l'emploi d'un coordinateur extérieur (c'est-à-dire d'une personne non prise déjà par un travail à plein temps dans une bibliothèque) sont des éléments moteurs à ne pas négliger... voire indispensables.

Un autre atout majeur a été le travail autour d'un domaine bien circonscrit que sont les périodiques médicaux.

Un ensemble d'environ 1600 titres a été étudié depuis 14 mois. Les premiers transferts ont été effectués en décembre 2005.

L'acteur principal de la conservation partagée, quelle que soit la discipline et dont le rôle a d'ailleurs évolué dans ce sens, est le CTLES.

2.3.3. Le CTLES[29]

Le CTLES, sis au milieu d'une zone d'activités à Bussy - Saint - Georges (Seine-et-Marne), est un établissement public à caractère administratif qui dépend de la SDBD. Il « *assure la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents d'intérêt patrimonial et scientifique qui lui sont confiés en dépôt par les établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement*

[29] Cf. http://www.ctles.fr (consulté le 1er novembre 2005).

Droits d'auteur réservés.

supérieur et en particulier par ceux qui sont situés dans les académies de Paris, Créteil et Versailles. […] *Le centre peut également constituer et gérer en propre un fonds collectif à partir des livres et documents dont les établissements lui cèdent la propriété.*
Il apporte son concours, en tant que de besoin, aux établissements concernés pour la conservation et la préservation matérielle de leurs livres et documents[30] ».
Dépôt et cession sont donc les deux modes d'acquisition de collections pour le CTLES. Mais depuis 1994, il apparaît que certains éléments ont été redéfinis :
-le CTLES n'accepte désormais en cession que des collections en unica. Par contre il ne peut pas dédoublonner des collections qui lui ont été déposées en plusieurs exemplaires, ces collections ne lui appartenant pas ;
-le CTLES encourage vivement les cessions et non plus les simples dépôts afin de pouvoir agir sur les collections qu'il détient[31] ;
-le CTLES se repositionne comme partenaire de la conservation partagée : il est bien perçu comme tel maintenant et n'est plus uniquement considéré comme un entrepôt qui permet de désengorger les rayonnages. Le dépôt ou don sans concertation, ni réflexion globale n'est pas de la conservation partagée !
Les périodiques sont les documents les plus souvent confiés au CTLES (en 2005, 55 % des collections versées, légère baisse par rapport à 2004).
Comme nous avons vu supra, il est un des acteurs de la conservation partagée des périodiques médicaux. Il sera amené à être (ou est déjà) un interlocuteur privilégié pour les autres plans du même type qui ne manqueront pas de voir le jour à l'heure des restructurations des établissements de Paris.
Et c'est bien évidemment ce qui nous a déterminé à choisir le directeur du CTLES comme directeur de ce mémoire d'étude.

3. Quelles conclusions tirer ?

De cette présentation des bibliothèques de physique et de chimie et des exemples de conservation partagée en France et dans le monde dont nous avons eu connaissance, nous pouvons tirer quelques conclusions.

[30] Titre 1, Article 2, du Décret n° 94-922 du 24 octobre 1994 portant création du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.
[31] En 2005, 54 % des documents sont cédés, 46 % sont déposés (53 % et 47 % en 2004).

Droits d'auteur réservés.

Les consultations des sites Internet des bibliothèques étrangères et provinciales et la lecture des pages consacrées à la conservation partagée nous ont fait sentir combien les acteurs se sentent réellement impliqués collectivement par ces projets. Dans le plan de conservation partagée des périodiques médicaux, les SCD ont réaffirmé leur rôle afin que ce ne soit pas presque systématiquement la BIUM qui soit déterminée pôle de conservation.

Comme la SDBD l'a fait en mettant à disposition un contractuel coordinateur pour les périodiques médicaux, des moyens ont été déployés pour aider les bibliothèques se lançant dans de telles aventures : élaboration d'une base de données en ligne ou exceptionnellement agrandissement de la bibliothèque de dépôt au fil de l'augmentation du nombre des bibliothèques participantes aux Etats-Unis.

La conservation partagée est toujours accompagnée d'une réflexion sur les modalités de communication du document.

Tous ces éléments nous semblent indispensables pour mener à bien un plan de conservation partagée.

Néanmoins, il nous semble discerner quelques difficultés de mise en œuvre.

L'étude générale portant sur les bibliothèques de physique et de chimie de la région Île-de-France, nous n'avons pas pris en considération deux bibliothèques hors champ géographique : le SCD de l'université Claude Bernard Lyon 1, CADIST de chimie - pharmacie et la bibliothèque universitaire de sciences de Grenoble, CADIST de physique. Paris et sa région sont particulièrement bien fournis dans ce domaine, nous avons même effectué une sélection parmi les bibliothèques. Or, il serait sans doute intéressant d'interroger à terme ces CADIST, voire de les faire intervenir, dans une réflexion sur ce thème.

Certaines bibliothèques nous ont répondu qu'elles ne considéreraient même pas des propositions visant à compléter leur collection. D'une part, c'est dommageable pour la collection et d'autre part, il nous semble inquiétant d'en être arrivé à refuser ce qui devrait avoir sa place dans les rayonnages. Outre l'analyse de la pertinence du fonds, un changement de comportement important est aujourd'hui absolument nécessaire de la part du bibliothécaire. Une bibliothèque ne peut plus tout conserver, tout accumuler et la sélection est indispensable. La conservation

Droits d'auteur réservés.

partagée est en partie là pour aider à gagner de la place intelligemment. La conservation partagée ne doit pas simplement être une action sur le papier mais doit se prolonger dans des actions de désherbage.

Nous allons aborder maintenant l'exemple plus précis des collections de périodiques de physique et de chimie au sein de la BIUSJ.
L'objet de notre stage a été de faire un bilan des périodiques de niveau recherche de ces disciplines en interne et d'effectuer des propositions de dédoublonnage. Cela constitue une première étape d'un éventuel projet de conservation partagée à une plus large échelle : dialoguer avec des partenaires en ayant des bases saines à l'intérieur de son propre SCD.

Droits d'auteur réservés.

Partie 2 : La conservation partagée au 25 000ème : la répartition à l'échelle d'une bibliothèque

1. Informer des objectifs

1.1. Des objectifs liés au contexte particulier de la BIUSJ

1.1.1. La division des collections

Nous avons vu que la BIUSJ traverse depuis plusieurs années un contexte difficile lié aux travaux de mise aux normes de sécurité, à la restructuration des sections et enfin au départ de l'université Denis Diderot.

La BIUSJ et le SCD de Paris 7 étudient la répartition des collections de par la fin du statut interuniversitaire de la BIUSJ. A partir du dédoublonnage des collections de physique et de chimie à la BIUSJ, nous avons constitué des listes de périodiques à proposer au SCD de l'université Denis Diderot. Les titres non retenus par Paris 7 pourront ensuite être proposés dans d'autres établissements en Île-de-France avec lesquels nous avons effectué des comparaisons d'états de collection. Les titres « dédoublonnés » sur le papier ne sont de toutes façons pas supposés rester à la BIUSJ.

1.1.2. Une politique documentaire recentrée

Nous confier ce travail permettait aussi de continuer à préparer la restructuration des sections sous l'angle des collections. La politique documentaire de la BIUSJ se recentre sur la politique scientifique propre à l'UPMC. Douze sections sur quatorze allant fusionner les unes avec les autres, elles sont amenées à regarder de plus près leurs fonds afin de s'interroger sur la pertinence de la présence des titres, de ne pas conserver en double les titres de périodiques dans leur futur espace et d'être en cohérence avec la recherche dans leur université de tutelle. Notre travail consistait

Droits d'auteur réservés.

à développer et à structurer l'activité de dédoublonnage amorcée de façon ponctuelle de conservateur à conservateur. Les sections ont tout intérêt à anticiper cette question bien avant les déménagements qui sont lourds à gérer.
Le gain de place est aussi un objectif de la BIUSJ, mais touche toutes les bibliothèques de nos jours.

1.2. Le gain de place

1.2.1. Un leitmotiv ancien de moins en moins justifié

L'argument du manque de place revient sans cesse dans le discours des bibliothécaires français mais le problème est encore plus aigu dans les bibliothèques parisiennes. La constitution des collections relevait auparavant davantage d'une logique d'accumulation que d'une réelle politique documentaire. Nous avons établi une liste d'établissements susceptibles de recevoir des périodiques de chimie et de physique si Paris 7 les refusait. Nous avons contacté ces bibliothèques par téléphone. La proposition éventuelle de dons, même si nous leur spécifions qu'elle n'interviendrait qu'en complément de leur collection, a très souvent provoqué un silence assez long... Une bibliothèque nous a expliqué qu'elle refusait désormais tout complément de collection, hors abonnement, faute de place. Depuis plusieurs années, voire décennies, les bibliothèques cependant s'organisent en réseau : catalogues communs, pôles d'excellence (CADIST, pôles associés), etc. La bibliothèque ne doit plus se considérer comme un espace isolé mais comme faisant partie d'un tout bibliothéconomique. Une réelle imprégnation dans l'esprit des bibliothécaires de l'évidence d'appartenir à un réseau permettra de redéfinir les politiques documentaires locales à l'aune d'une réflexion plus vaste. Le manque de place à défaut de disparaître complètement ne sera plus, espérons le, qu'occasionnel.
Le dédoublonnage en interne des périodiques permet déjà de gagner de l'espace.

1.2.2. Des chiffres pour convaincre

Nous avons réalisé des estimations de gain de place en mètres linéaires (ml) à partir des attributions des titres de périodiques et de leur métrage. Expliquer à un

Droits d'auteur réservés.

responsable de section qu'il est susceptible de gagner plusieurs dizaines de mètres lui fait toucher du doigt la réalité de l'objectif énoncé par la direction. Parce que le travail s'effectuait sur ses titres, la CR – PR est la section qui bénéficie du plus grand gain de place[32].

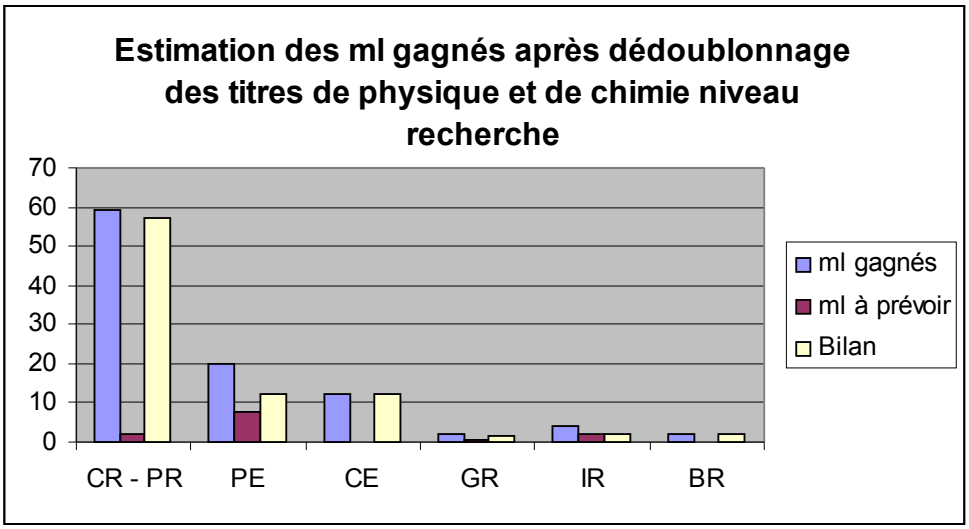

Légende :

ml gagnés : le titre quitte la section.

ml à prévoir : la section reçoit un complément de collection pour ses titres.

bilan : nombre de mètres linéaires libérés par le dédoublonnage.

CR – PR : section Chimie recherche – Physique recherche

PE : section Physique enseignement

CE : section Chimie enseignement

GR : section Géologie recherche

IR : section Informatique recherche

BR : section Biologie recherche

On peut être étonné de la relative modestie des gains des autres sections. Cela s'explique par le niveau des titres (recherche) et par l'absence du traitement des

[32] Voir annexe 5 : estimation du gain de place après dédoublonnage des périodiques de physique et de chimie.

Droits d'auteur réservés.

doubles entre les sections (hors CR – PR). Les sections d'enseignement disciplinaires ont aussi en commun des titres, entre elles et avec la section L1–L2.
Un titre n'a pas été intégré dans les métrages : les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et ses séries, présents en CR – PR, BR, GR et MR. Il est encore très utilisé et les sections préfèrent attendre, pour des raisons de proximité avec les chercheurs, les fusions pour le supprimer.
La section Bibliothèque générale – Sciences et société (BG – SS) n'apparaît pas : sa suppression entraîne celle de ses collections et aucune conservation.

Une analyse des collections, voire une révision de la politique documentaire, conduit éventuellement à la mise en place d'une nouvelle répartition des collections en interne.

1.3. La politique documentaire

La politique documentaire, parfois formalisée dans une charte documentaire, détermine la constitution des collections d'une bibliothèque. Celle-ci se fait en fonction des orientations scientifiques de l'établissement. Elle est donc supposément révisable. Ces dernières années, un élément déterminant a fait son apparition dans le jeu des bibliothèques : la documentation électronique constituée des bases de données et des périodiques en ligne. Les bibliothèques de recherche en sciences exactes sont plus spécialement touchées par ce phénomène car les premiers utilisateurs en sont les scientifiques. Dans certaines disciplines (mathématiques, physique, biologie systématique), l'utilisation des collections papier anciennes est indispensable pour les chercheurs, mais pour d'autres l'utilisation de la documentation électronique est quasiment exclusive. La logique de proximité qui existe, en particulier pour les bibliothèques universitaires multi - localisées, est alors remise en cause. C'est actuellement un enjeu majeur des bibliothèques, au regard des problèmes budgétaires que cela implique, que de réfléchir à cette dichotomie des supports et des utilisations. A l'échelle de la bibliothèque, le dédoublonnage des périodiques papier est une première piste de révision de la politique documentaire. Un axe de réflexion sur l'acquisition des

Droits d'auteur réservés.

collections est à étudier parallèlement, si besoin est, afin qu'une situation identique ne se reproduise pas quelques années plus tard.
Un autre objectif enfin d'une nouvelle répartition en interne des périodiques serait, et cela rentre aussi dans le champ de la politique documentaire, d'envisager de développer un plan de conservation partagée avec des partenaires extérieurs.

1.4. La conservation partagée

1.4.1. La répartition interne est-elle une première étape d'un plan de conservation partagée ?

Le dédoublonnage de périodiques constitue éventuellement une première étape d'un plan de conservation partagée, à moins qu'il ne soit réalisé simultanément au plan. Le SCD Paris 7, dans le cadre du plan de conservation partagée des périodiques médicaux, a travaillé simultanément sur les deux questions. Mais c'est davantage parce que le plan de conservation partagée se mettait en place suite à la décision de la SDBD que par choix. Une bibliothèque souhaitant tout traiter de concert devra prendre en compte l'incidence d'éventuelles réticences en interne sur le projet global…
Nous préférons penser qu'il est nécessaire de rationaliser préalablement les pratiques et les collections en interne. Les bibliothèques peuvent s'engager sur cette voie d'elles-mêmes soit motivées par des objectifs qui leur sont propres, soit dans l'idée de proposer dans un deuxième temps un plan de conservation à des partenaires. Il est aussi tout à fait possible d'engager un plan de conservation partagée dont la première étape, définie communément par tous les participants, serait de travailler sur les collections en interne.

1.4.2. Les propositions à l'extérieur

Notre travail de répartition des collections en interne s'accompagnait de propositions à effectuer hors de la BIUSJ des exemplaires dédoublonnés. Cette étape, précisons le, n'est pas synonyme de conservation partagée. Si le SCD Paris 7 est le premier destinataire, il est cependant susceptible de ne pas être intéressé par des titres et nous avons donc émis des propositions pour d'autres

Droits d'auteur réservés.

établissements. Celles-ci complètent, c'est l'objectif, des collections en attendant qu'un plan de conservation se mette en place.
Si certains titres sont proposés à d'autres SCD, grands établissements ou encore grandes écoles, d'autres sont proposés au CTLES. Les propositions au CTLES sont envisagées comme des cessions. Les titres complètent les collections ou sont de nouveaux titres.
Enfin, troisième piste, des titres sans intérêt pour la BIUSJ et très bien représentés en Île-de-France et en France ont été proposés pour le pilon.

Autant d'étapes réalisées en interne qui tendent vers une situation clarifiée, homogène et cohérente des collections. Elles créent aussi une dynamique pour une réflexion plus vaste.
Il est néanmoins indispensable, après avoir bien explicité les objectifs, de déterminer un mode d'organisation de l'action et les rôles de chacun.

2. Impliquer tous les collègues

2.1. Un coordinateur

Le travail de dédoublonnage des collections suppose un travail collectif mais il est utile d'investir une personne de la coordination du projet.
Cette mission transversale serait assumée par un conservateur ou un bibliothécaire, tous deux cadres A du corps des bibliothèques.

2.1.1. Quels moyens ?

Il est important que le travail de coordination s'effectue dans de bonnes conditions. Tout d'abord, le coordinateur assume ses fonctions en accord avec la direction de la bibliothèque, voire par délégation de responsabilités. Eventuellement, une lettre de mission de la direction peut préciser son niveau de délégation. Toutefois, le coordinateur doit pouvoir aussi se retourner et être entendu par la direction s'il juge qu'un problème ne peut être résolu par lui-même.
Le coordinateur d'un plan de répartition interne aura vraisemblablement d'autres fonctions au sein de la bibliothèque. Lui impartir un volume horaire spécifique à

Droits d'auteur réservés.

cette tâche (comme pour toute autre mission transversale) est indispensable. C'est lui qui doit être le plus disponible afin de motiver ses collègues, voire de les aider, de présenter l'avancement du projet à la direction, etc.

2.1.2. Quelles fonctions ?

Par le suivi de près de l'avancement du plan, ce coordinateur a une fonction dynamisante. En effet, nombre de projets restent à l'état d'embryon quand les responsabilités sont trop diluées et quand personne n'est en charge de structurer l'organisation et le suivi.

Dans une certaine mesure, nous avons assumé cette responsabilité lors de notre stage : même si nous n'avons travaillé que sur les périodiques de physique et de chimie de niveau recherche, une dizaine de sections a été concernée par cette question. En nous confiant ce travail, la direction de la BIUSJ demandait aux autres collègues de nous fournir en temps voulu les éléments qui pouvaient nous être utiles. Le facteur temps était un élément important : les chefs de section de la BIUSJ savaient que le stage ne durait que trois mois et que notre travail devait être réalisé dans ce délai. Un coordinateur en établissant le planning avec ses collègues est aussi doté des moyens et de la possibilité de relancer les personnes en retard sur le projet.

Nous nous sommes arrêtée à la phase de synthèse et de mise en forme des informations. Un coordinateur membre du personnel du SCD irait forcément plus avant dans la réalisation. Son rôle principal serait de faire avancer le projet dans le respect d'un calendrier établi. Il veillerait à l'exécution des décisions prises collectivement. Lors d'éventuels litiges entre responsables de sections, il est peu prudent de confier la décision finale au coordinateur, même si sa médiation est primordiale. C'est à la direction qu'il revient de trancher.

Définir un groupe de travail spécifique au projet, comme il en existe plusieurs à la BIUSJ[33], permet d'investir tous les protagonistes dans la réalisation de la mission.

[33] Groupe formation des étudiants, groupe Internet, groupe numérisation…

Droits d'auteur réservés.

2.2. Un groupe de travail de conservation partagée

Il existe plusieurs groupes de travail à la BIUSJ qui réfléchissent et agissent en aval sur un certain nombre de projets. Le groupe de conservation partagée[34], s'il existe, n'est cependant pour l'instant pas actif. Il n'y a pas encore de personnes désignées pour en faire partie et ce groupe non défini ne s'est jamais réuni non plus. Certains chefs de sections ont déjà agi dans l'idée d'une meilleure répartition de titres de périodiques et de la nécessité de dédoublonner les collections mais ces initiatives sont restées ponctuelles et isolées. Or, un projet global ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté d'individus.

Ce groupe serait composé d'un représentant par bibliothèque concernée qui serait la personne référente pour ce projet dans la section. Il est important d'identifier clairement les référents.

Le groupe de travail animé par le coordinateur aurait pour mission de valider les choix de conservation des sections, de fixer un calendrier réaliste ou encore d'organiser éventuellement une mutualisation des personnels pour les bibliothèques ne pouvant prendre en charge le surcroît de travail.

Le choix de la personne référente de la section doit se faire au niveau des sections. C'est là la première forme de son implication dans le projet.

2.3. Les sections

Chaque section est dotée d'une équipe composée différemment. C'est donc en son sein que le choix du référent se détermine selon les fonctions, les compétences et le volontariat.

La personne ressource déterminée par la section ne serait pas en charge de toutes les tâches liées au dédoublonnage des périodiques. Le personnel de la section tout entier doit être impliqué dans ce projet. Il est indispensable qu'il soit informé des objectifs et des raisons de la mise en place d'un tel projet. Un magasinier confronté tous les jours par exemple au problème du manque de place en magasin verra d'autant mieux l'intérêt des métrages qu'on lui demandera de faire. Le gain de place est à tous les niveaux de personnel de la section un argument majeur.

[34] Conservation partagée est dans ce cadre entendue dans le sens de répartition en interne des collections.

Droits d'auteur réservés.

Le travail du personnel des sections est constitué de cinq phases :
-les métrages des titres ; les métrages des parties reliées au sein des collections (car sera privilégiée la collection en meilleur état, quitte à la faire déménager dans la section pôle de conservation),
-les souhaits de conservation,
-les transferts internes ou externes,
-la mise à jour des cahiers d'inventaire, cahiers topographiques qui peuvent exister,
-la mise à jour du catalogue local et du Sudoc (nous y reviendrons plus loin).

Une révision de la répartition des périodiques en interne signifie que l'on travaille à l'échelle du SCD. Nous pouvons voir dans le graphique des mètres linéaires présenté plus haut que la section MR n'est pas représentée. La responsable de la section souhaite tout conserver et ne rien désherber, la concertation n'a pas été possible.
L'implication des sections n'est réussie que si toutes les sections participent. Il est difficile d'avoir une réflexion globale et de mener un travail en conséquence si une section n'adhère pas au projet. Faire comprendre que le but du dédoublonnage des collections n'est pas de vider une section dans une logique de sanction personnelle est une nécessité impérative. Les collections des bibliothèques sont évolutives et correspondent à une logique documentaire à l'échelle du SCD. En poussant la logique jusqu'à l'absurde, on pourrait dire qu'une section qui, après dédoublonnage, a perdu 50% de ses périodiques est une section qui n'a pas de raisons documentaires d'en avoir plus. Les personnels des sections doivent penser le SCD comme un tout et non comme des bibliothèques juxtaposées, sans lien, voire personnelles. Une charte documentaire validée par les tutelles de la bibliothèque, par la direction et les responsables des sections engage chacun à s'y conformer. Dans le cadre de la BIUSJ, la bibliothèque intégrée MR étant dirigée par une ingénieur de recherche recrutée par le CNRS, nous pourrions suggérer que la charte documentaire soit validée par le directeur du laboratoire dont dépend l'ingénieur de recherche.

Droits d'auteur réservés.

Un élément à prendre en compte est la présence de collections souvent très riches dans les bibliothèques de laboratoires, associées ou non.

2.4. Les bibliothèques associées

Deux autres types de bibliothèques coexistent avec le service commun de la documentation d'une université : les bibliothèques de laboratoires dépendant exclusivement d'un établissement public à caractère scientifique et technologique et les bibliothèques de laboratoires associées au SCD.
Les premières sont indépendantes des SCD et, souvent, ne donnent qu'une visibilité réduite de leurs fonds. Elles constituent les fonds documentaires propres aux laboratoires. Leur proposer un dédoublonnage de leurs collections en cohérence avec le fonds su SCD est audacieux. Il serait délicat aussi de leur demander d'être pôle de conservation d'un titre sachant que l'accessibilité aux collections en est souvent limitée.

Les bibliothèques de laboratoires associées au SCD, comme, par exemple, celles associées à la BIUSJ, ont le catalogue collectif comme lien. Leurs collections sont volontairement visibles et le dialogue peut plus facilement être noué. Dans le cadre d'un dédoublonnage, il pourrait leur être proposé de conserver leur exemplaire d'un titre que les bibliothèques intégrées du SCD ne souhaiteraient pas conserver. Une convention entre les parties permettrait de préciser les modalités de conservation et d'accessibilité.

Deux bibliothèques associées à la BIUSJ, actuellement hors campus du fait du désamiantage, réintègreront Jussieu avec leurs laboratoires en 2007[35]. Nous avions compris que leurs périodiques seraient donnés à la CR – PR. Nous devions intégrer leurs titres (plus de 200 titres en doublon) dans notre réflexion. Avec précaution, nous avons demandé les métrages des titres et des collections reliées. Cette demande qui formalisait la première étape de la mise en place du transfert de collections (en 2006 ? en 2007 ?) a fait reculer les laboratoires. En fait aucune décision n'avait été prise réellement et les laboratoires ont finalement souhaité conserver une partie de leurs collections, particulièrement celles qui étaient reliées.

[35] L'Institut des nanosciences de Paris et le Laboratoire de minéralogie cristallographie de Paris.

Droits d'auteur réservés.

Les listes de périodiques avec leurs souhaits nous sont parvenues trop tard et nous n'avons pu les intégrer à notre réflexion. La situation a au moins le mérite d'avoir été clarifiée.

La documentation électronique est très utilisée par les chercheurs dans les laboratoires et il peut paraître étonnant que ces derniers hésitent à donner leurs périodiques sur support papier. Nous y voyons trois raisons : tout d'abord, l'utilisation du support papier n'est pas la même selon les disciplines. Ensuite, les chercheurs ont consacré pendant des années une partie du budget du laboratoire à la documentation. Il leur est difficile de l'abandonner. Enfin, quelle que soit la discipline, les scientifiques sont très attachés à l'objet « livre »[36].

Des propositions de partenariat faites aux bibliothèques de laboratoires, associées ou non, même si elles sont refusées ne peuvent que les conduire à davantage intégrer le SCD dans leur réflexion sur leur propre bibliothèque. Le SCD n'est parfois perçu que comme un fournisseur de service pour les laboratoires (aide à l'informatisation), voire comme le dernier recours avant de jeter des collections[37].

Des objectifs clairs et des responsabilités précisées et assumées conduisent tout naturellement à une organisation du plan de répartition.

3. Organiser les tâches

3.1. Etablir des priorités et un calendrier commun

3.1.1. Quelles priorités ?

Avant de se lancer dans l'action, il est nécessaire de se demander sur quoi exactement va porter le dédoublonnage.

La BIUSJ a choisi de nous faire travailler sur les périodiques de la section CR – PR. Il nous a été demandé de commencer par la physique qui représentait le plus gros volume, puis de traiter la chimie si nous avions le temps.

[36] Cf. Bernaudin Anne-Claire, Charra Gaëlle, Charrier-Arrighi Nathalie [et al.]. La bibliothèque du scientifique, mémoire de recherche, 2005.

[37] Afin de se donner bonne conscience et sans aucune réflexion sur la pertinence du don.

Droits d'auteur réservés.

Un SCD s'engageant dans une telle démarche devra déterminer, si besoin est (surtout selon le volume des collections), ses priorités :

-Les sections de recherche ou celles d'enseignement ?

-Quelles disciplines ?

-Les périodiques généraux ? Les périodiques spécialisés ?

-Les périodiques morts ? Les périodiques vivants ?

-Tout en même temps ?

En ce qui concerne les périodiques vivants, la bibliothèque pourra utilement s'intéresser à la question de l'abonnement : combien d'abonnement pour un même titre, pourquoi et surtout le titre est-il disponible en ligne ainsi que ses archives ?

3.1.2. Le calendrier

Etablir un calendrier constitue la deuxième étape et découle pour partie de l'ampleur des objectifs. Chaque action est quantifiée en fonction de sa spécificité, du personnel disponible et du quotidien de la bibliothèque. Les outils employés entraînent des variations conséquentes.

3.1.2.1.Données indicatives

Notre travail de dédoublonnage de plus de cent titres de périodiques a été réalisé à partir de tableaux Excel issus de l'extraction annuelle que l'ABES fournit aux bibliothèques. Nous avons évalué des temps de travail propres à notre démarche :

-Nettoyage de la base et des listes erronées… : 1 semaine

-Préparation des listes individualisées de doublons : 1 semaine

-Métrage, reliure, vérification sommaire des états de collection : 4 min / titre

-Délai de réponse des sections : 1 semaine – 10 jours

-Réflexion sur la conservation d'un titre (souhait de la section) : dépend des titres et de la connaissance du fonds

-Synthèse : 1 semaine

-Réunion de validation et décision d'attribution avec la direction : 3h + 3h de synthèse postérieure

-Précisions actualisées des lacunes et intégration dans la synthèse (délai de réponse inclus) : 1 semaine

Droits d'auteur réservés.

-Préparation des mouvements de collection en interne (en fonction des états de collection et de la reliure) : 3 jours
-Constitution d'une liste des bibliothèques de physique et de chimie d'Île-de-France : 1 semaine
-Etablissement d'une liste des titres et états de collection des bibliothèques d'Île-de-France (à partir des données du Sudoc)[38] : 2 jours
-Attribution des titres hors BIUSJ : 1 jour.
Ces durées ne s'entendent pas comme des laps de temps à additionner les uns aux autres. Certaines sont concomitantes. Elles ne sont qu'indicatives et sont liées à notre contexte d'étude.

3.1.2.2.Les transferts

Au delà de ces étapes, il importe de prévoir les transferts de collections et de les dater. Les décisions sur le papier doivent se transformer en réalisation concrète. C'est un élément indispensable pour éviter la démotivation du groupe de travail et du coordinateur.
Les mouvements de périodiques peuvent se dérouler dans deux sens : soit ce sont les sections attributaires, pôles de conservation, qui initient les mouvements, soit à l'inverse, ce sont les sections ne conservant pas leurs titres qui prennent contact avec les sections de conservation pour les transférer. Nous avons préparé deux tableaux triés en fonction soit des sections destinataires[39], soit des sections d'origine[40] afin de donner le choix entre les deux démarches. La BIUSJ a choisi d'initier les transferts à partir des sections d'origine, celles qui cèdent leurs doublons.

Un élément indispensable à intégrer dans l'échéancier est le travail sur le Sudoc.

3.2. Un Sudoc à jour

Le Système universitaire de documentation est la base de données bibliographiques des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Il contient plus de cinq millions de

[38] Voir annexe 6 : fiches de localisations et d'états de collections extraits du Sudoc. La restriction géographique proposée par le Sudoc est inopérante.
[39] Voir annexe 7 : destination interne des collections (extrait).
[40] Voir annexe 8 : origine des collections avant mouvement (extrait).

Droits d'auteur réservés.

références issues de plus de 3 000 établissements[41]. C'est LE catalogue de référence pour toute recherche bibliographique en France qu'elle soit effectuée par un lecteur ou par un bibliothécaire. Or, le Sudoc n'est pas à jour. Tout travail faisant appel à la consultation du Sudoc est susceptible d'être erroné. Un effort conséquent est à entreprendre par les SCD souhaitant s'engager dans un projet de dédoublonnage, a fortiori dans un plan de conservation partagée. Un délai doit être prévu pour la mise à jour du Sudoc afin de commencer sur des bases saines…

Nous avons régulièrement perdu du temps pour nous être fiée aux informations du Sudoc. Nous avons relevé deux types d'erreurs, lourdes de conséquences, inadmissibles pour le bibliothécaire et pour le lecteur : des états de collection erronés et des localisations sous une mauvaise notice. Des bibliothèques sont localisées sous une notice de périodique avec des états de collection ne correspondant en rien avec les dates de vie et de mort du titre. Elles sont alors absentes sous un titre qu'elles possèdent parce qu'elles n'ont pas tenu compte des changements de titre au cours de la vie du périodique.

Nous avons établi des comparaisons[42] entre les données primaires issues du Sudoc (via la base Access et les tableaux Excel) et ces mêmes données après vérification. Les informations retenues pour comparaison étaient les localisations des titres de périodiques. Les états de collections n'ont pas été pris en compte, ce qui aurait encore davantage aggravé l'écart avec la situation réelle des collections.

Ce travail de « nettoyage » est d'autant plus indispensable qu'un travail sur Excel, Acces ou même une base en ligne suppose une extraction du Sudoc à un temps T. Si des modifications dans le Sudoc doivent intervenir pendant le travail de dédoublonnage, elles doivent être minimes. Même dans le cadre interne d'un dédoublonnage des collections, les bibliothécaires sont amenés à interroger le Sudoc, le seul catalogue du SCD ne suffit pas. Connaître ou non la répartition d'un titre sur le territoire national ou sur la région conduit à des décisions différentes.

Un conséquent travail simultanément (et non à plusieurs mois d'intervalle) aux transferts des collections ou à leur pilonnage s'impose dans le Sudoc et le catalogue commun local.

[41] Cf. http://corail.sudoc.abes.fr (consulté le 21/11/2005).
[42] Voir annexe 9 : comparaisons Sudoc – réalité.

Droits d'auteur réservés.

Enfin, il est crucial dans l'organisation d'un plan de répartition interne de prendre le temps en aval de choisir les outils qui correspondront le mieux à la mise en œuvre des différentes tâches.

3.3. Choisir des outils adéquats

3.3.1. Quel logiciel ?

Le premier critère de choix de l'outil informatique est de connaître les compétences du personnel en matière d'utilisation de logiciels.
A partir de l'extraction du Sudoc, il est possible de construire trois formes d'outils : des tableaux Excel, une base de données relationnelles (Access), une base de données en ligne.

3.3.1.1.Tableur Excel

L'intérêt des tableaux Excel est que désormais tout le monde sait les manipuler (mise en page, tri, entrée des données, calcul…). Le travail du coordinateur sera important car la synthèse des différents tableaux est entièrement à construire à partir des différents tableaux envoyés aux bibliothèques concernées.

3.3.1.2.Base de données relationnelles Access

L'intérêt d'Access est la saisie des informations dans une seule base sans passer ensuite par la phase de regroupement des réponses. Par les différentes requêtes qu'il est possible de créer dans la base, cet outil permet de construire des états (des bilans) de manière plus souple pour le coordinateur. Cependant, il sera sans doute nécessaire de créer un mode d'emploi en amont afin que tous puissent l'utiliser mais avant tout de prendre le temps d'élaborer la base en fonction des données que l'on veut recueillir et des traitements que l'on veut effectuer. Un autre élément intéressant est la possibilité d'y travailler à plusieurs en simultané en la déposant sur le serveur commun de la bibliothèque.

3.3.1.3.Base de données en ligne

Droits d'auteur réservés.

Enfin, une base de données en ligne (langage MySQL par exemple) peut directement être alimentée par l'ABES. Comme pour Access, les champs seront à prévoir de façon stricte mais aussi de la façon la plus large possible afin de ne pas être bloqué ensuite sur le traitement des données. L'avantage d'une base de données en ligne est que le personnel impliqué peut y travailler simultanément, comme pour Access. Une formation en interne sera également utile aux utilisateurs saisissant les données.

Le coordinateur quel que soit l'outil choisi doit être à même de le maîtriser. La conception peut lui être confiée selon ses compétences ou s'élaborer en collaboration avec la Cellule informatique (comme à la BIUSJ) ou le service des nouvelles technologies.

3.3.1.4.Le choix de la BIUSJ : Access

Notre travail de dédoublonnage avait été préparé en amont par la Cellule informatique. L'extraction sous Word du Sudoc avait été transférée dans une base de données Access. De multiples requêtes avaient été construites afin que nous puissions travailler selon différents angles. Des tables de cette base, nous avons extrait des tableaux Excel spécifiques et nous avons travaillé uniquement sous ce logiciel. Cependant, la pleine possession de l'outil Access aurait permis sans doute de gagner du temps. Nous avons donc choisi en parallèle à notre action de dédoublonnage d'essayer d'améliorer la base de départ afin de créer un outil plus performant que la multitude de tableaux Excel et qui serait utilisé à une plus large échelle (toutes les sections)[43]. Cette recherche a été menée avec le responsable de la Cellule informatique de la BIUSJ.

Trois tables ont été créées dans la base :

- la table « Titres » comprenant le PPN, le titre, l'adresse, l'ISSN, l'historique (du titre) et la chronologie (date de vie et de mort, périodicité).
- la table « Sections » comprenant le RBCCN, le nom de la section, le groupe (BIUSJ ou bibliothèque associée) et le type (recherche ou enseignement).

[43] Voir annexe 10 : base de données pour le dédoublonnage des périodiques de la BIUSJ.

Droits d'auteur réservés.

- la table « Localisations » comprenant le PPN, le RBCCN, la section, l'état de collection, la cote, le total de mètres linéaires, les mètres linéaires reliés, souhait de la section, note, conservation, date de transfert.

Les champs PPN, titre, adresse, ISSN, historique, chronologie, RBCCN, section, cote, état de collection sont issus de l'extraction du Sudoc. Les autres champs sont à saisir lors du travail sur les périodiques.

Nous avons choisi de créer un formulaire faisant apparaître chaque titre sur un page en cliquant sur le bouton de la page d'accueil « Afficher les titres ».
Le champ dynamique « choisir un titre » permet de saisir le titre voulu. Les informations relatives s'affichent alors.
Sont à remplir par les sections les données des champs : total ml, ml reliés, souhait, note.
Après réunion du comité de pilotage et attributions définitives, sont à enregistrer la décision finale dans le champ « conservation » et le mouvement des volumes de la façon la plus précise possible (champ « mouvement BIUSJ »).
Enfin, le champ « date de transfert » permet de connaître l'avancement concret du plan.

Si le choix et la création de l'outil informatique s'effectuent en aval de la mise en œuvre, il est aussi important de penser aux modalités pratiques de l'amont du travail. Les répartitions et les transferts ne devant pas rester au stade de dossiers, la question des lieux de stockage et de tri doit être résolue avant de lancer l'opération.

3.3.2. Un espace de tri

Noter la nécessité d'un espace tampon ou espace de tri pour des bibliothèques qui manquent justement d'espace pour les collections est un exercice périlleux. Si des parties ou des collections entières quittent la bibliothèque pour être données à d'autres établissements, un espace en magasin consacré au regroupement des collections en partance est utile. De nos jours, les bibliothèques parisiennes sont

Droits d'auteur réservés.

habituées à transférer des morceaux de collections au CTLES et la méthode de tri et de stockage employée peut être réutilisée.
Une mutualisation des espaces des sections permet de rationaliser les mouvements. Une section peut stocker tous les documents à offrir à d'autres établissements, une autre stocke les documents à pilonner, une troisième conserve les collections à transférer au CTLES… Mais il ne peut y avoir de règles en ce domaine car chaque situation de bibliothèques est différente.
Une demande peut aussi être effectuée auprès de l'université de tutelle afin de savoir si des espaces sont susceptibles d'être disponibles, temporairement, à ces fins.

Ce dédoublonnage des titres de physique et de chimie niveau recherche a ouvert, nous semble t-il, plusieurs voies.
-Tout d'abord, le travail de dédoublonnage structuré à une petite échelle montre la possibilité et l'utilité de s'atteler à une telle tâche.
-Il sert de base ensuite pour généraliser l'action à l'ensemble de la BIUSJ.
-Enfin, il permet de réfléchir aux modalités (certaines seront d'ailleurs communes à un plan interne) de mise en œuvre d'un plan de conservation partagée des périodiques scientifiques à l'échelle de la région.

Droits d'auteur réservés.

Partie 3 : La conservation partagée des périodiques scientifiques en Île-de-France

1. La mise en place

1.1. Le périmètre

La première étape d'un plan de conservation partagée des périodiques scientifiques est de définir s'il s'agit de traiter tous les périodiques scientifiques indifféremment ou les périodiques par discipline scientifique.

La réunion du 12 octobre 2001 regroupait, nous l'avons vu, les directeurs de SCD et de grands établissements par domaines : Lettres et sciences humaines, sciences, etc. Au même titre qu'il n'est pas réaliste de vouloir traiter tous les périodiques de Lettres et sciences humaines simultanément, un plan de conservation partagée des périodiques scientifiques sera davantage opérationnel si les revues sont étudiées par discipline. A défaut de les traiter les unes après les autres, il est possible d'effectuer des regroupements par type d'utilisation des périodiques. L'information, selon les domaines, se périme plus ou moins vite : les volumes d'une revue de systématique ou de mathématiques du 19ème siècle seront toujours d'actualité tandis que les chercheurs en biologie ou en informatique n'iront pas au delà des cinq dernières années.

Cependant, afin de ne pas multiplier les plans et les réunions, la répartition des disciplines et les spécificités de chacune sont à déterminer collectivement par l'ensemble des bibliothèques engagées dans le projet global de conservation partagée des périodiques scientifiques. Les critères communs, la méthode de travail, les moyens sont à définir en commun et à appliquer par chaque groupe de travail. Les périodiques de chimie et de biologie par exemple ne doivent pas avoir des délais de transmission ou des tarifs de reproduction différents de ceux de mathématiques et physique. Ce serait de toutes façons inapplicable au niveau d'une

Droits d'auteur réservés.

bibliothèque. En revanche, l'ensemble des bibliothèques peut déterminer qu'en matière de numérisation, l'accent (et donc les moyens) se portera sur les disciplines dont les collections anciennes de périodiques sont très sollicitées.

C'est également au niveau du projet d'ensemble que les objectifs sont à énoncer et à réaffirmer afin que chaque partenaire du plan se les approprie.

1.2. Les objectifs

1.2.1. Une carte régionale thématique de la conservation partagée

L'absence de carte documentaire d'Île-de-France et la restructuration des universités dans le cadre du plan U3M nous ont été présentées comme des raisons expliquant l'absence de réalisation en sciences suite au 12 octobre 2001. Il n'est effectivement pas facile de construire et de réaliser un projet (chronophage de surcroît) sur des bases mouvantes mais la carte documentaire aurait pu s'établir à cette occasion. La division des collections de la BIUSJ entre l'UPMC et l'université Denis Diderot se serait alors effectuée selon des critères de carte documentaire régionale.

Dans le cadre d'un plan de conservation partagée en Île-de-France, la mise en place d'une carte régionale et thématique est une évidence. En revanche, s'il est décidé que les disciplines sont l'élément moteur de la conservation partagée plutôt que le fait régional, il s'agira d'établir une carte thématique au niveau national. A cette échelle nationale, les CADIST et les pôles associés seront les acteurs incontournables qu'ils soient localisés à Paris ou en province.

1.2.2. La complétude des collections

Un objectif majeur, souligné par tous les protagonistes de plans de conservation partagée, est la complétude des collections. En effet, très souvent les établissements conservent des portions de collections qui peuvent être réunies. Les recherches documentaires en seraient facilitées tant pour le lecteur qui trouverait l'intégralité d'une collection sur le même site que pour les bibliothèques qui le redirigeraient vers la bibliothèque de référence.

Droits d'auteur réservés.

Dans cette optique et pour un maximum de cohérence, une collection avec ses suppléments et ses changements de titres serait conservée dans le même pôle de conservation.

1.2.3. Le désherbage coopératif

Ainsi que l'ont expliqué Géraldine Barron et Noëlle Gouillart pendant la journée d'étude Poldoc du 17 mai 2001[44], « [La conservation partagée] *est sans doute la seule solution pour éviter que tout le monde conserve la même chose et, surtout, jette la même chose* ». En effet, une répartition des responsabilités entre les bibliothèques pour chaque titre évite les éliminations sauvages sans vision d'ensemble. Les établissements, s'ils souhaitent supprimer un titre, auront pris l'engagement de verser au pôle de conservation leur collection. Inversement, le phénomène émotionnel qui touche la plupart des bibliothécaires au moment de jeter des collections sera tempéré par la certitude que le titre est conservé ailleurs.
L'élimination de collections est généralement motivée par le manque de place. La conservation partagée, réflexion intellectuelle sur les collections, répond à cette question technique et primordiale.

1.2.4. Une meilleure gestion des espaces

Si l'Etat depuis quarante ans a multiplié les bibliothèques universitaires (et municipales), la question du manque de place des collections n'a pas été résolue pour autant. Une meilleure gestion des espaces existants est indispensable pour allier préservation de qualité et meilleure fourniture de services. La fusion de collections, le désherbage de celles peu pertinentes et la possibilité en Île-de-France de céder des documents au CTLES (même si sa capacité de stockage n'est pas illimitée) résolvent dans une large mesure cette question.
Cette rationalisation de la distribution des collections limite les investissements en matière de nouvelles constructions. Elle permet aussi un redéploiement du budget des bibliothèques.

1.2.5. La maîtrise du budget

En effet, si les bibliothèques pôles de conservation ont des obligations de préservation physique et de maintien des abonnements, les établissements dégagés

[44] Gouillart Noëlle, Barron Géraldine. Désherbage des magasins et conservation partagée [en ligne], 2001.

Droits d'auteur réservés.

de ces responsabilités ont donc l'opportunité de récupérer des engagements financiers. Une bibliothèque ne souhaitant pas être pôle de conservation sur un titre peut se poser la question de la pertinence même de son abonnement. Ce dernier localisé dans une autre bibliothèque sera peut-être suffisant. Cette somme pourra alors être réattribuée à un nouveau titre ou bien aider à pallier l'augmentation des coûts des autres abonnements. Les frais de reliure seront également diminués ou mieux redistribués.

La conservation partagée n'est pas une fin en soi. Trois autres questions ne peuvent manquer de se poser pour une conservation partagée réussie et pérenne : la diffusion, l'acquisition des collections et la place de la documentation électronique.

1.3. Les réflexions corollaires

1.3.1. La diffusion

1.3.1.1.Le PEB et la consultation

La conservation partagée, si elle est l'œuvre de bibliothécaires, tend aussi à satisfaire les lecteurs. Certaines collections déplacées seront certainement demandées par des lecteurs habitués à les trouver dans leur bibliothèque d'origine. Celle-ci doit leur proposer un service dont les modalités auront été pensées lors des réunions du comité de pilotage. Les bibliothèques médicales se sont penchées sur la question mais ont choisi de ne pas apporter de réponse spécifique au sujet de la tarification et de l'organisation du PEB (par le Sudoc ou non). Deux options principales ont été présentées : le statu quo et un modèle tarifaire préférentiel et unique pour les participants. Un bilan a posteriori (une période de trois ans a été évoquée, soit 2007) sera effectué afin de déterminer si le transfert de collection a induit des modifications de comportement vis-à-vis des demandes de PEB. Un engagement à fournir les documents dans un délai de deux jours ouvrés a cependant été demandé.

Les horaires d'ouverture, la consultation et le prêt à domicile n'ont pas été évoqués à notre connaissance. Ces modalités relèvent des règlements intérieurs des

Droits d'auteur réservés.

bibliothèques approuvés et votés par le conseil d'administration des universités ou des établissements. Il est certes difficile de les remettre en cause sachant que tous les établissements de tutelle n'ont ni le même statut ni les mêmes missions.

1.3.1.2.La numérisation

Les nouvelles technologies de diffusion de l'information sont à considérer dans un plan de conservation partagée. Daniel Renoult, alors président du comité stratégique pour les bibliothèques en Île-de-France écrivait en décembre 2000, soit presqu'un an avant la réunion du 12 octobre 2001 organisée par la SDBD :

« *Plutôt que de se lancer dans des opérations longues et difficiles de répartitions nouvelles de fonds documentaires, il serait souvent préférable d'identifier ici et là les collections dont la reproduction sous forme numérique constituerait un appui pour la création d'un nouvel équipement tout en rendant de nouveaux services aux détenteurs de ces collections*[45] ».

Nous pourrions ajouter que ces collections numérisées amélioreraient le service rendu aux lecteurs. Nous ne serons pas aussi affirmative que D. Renoult mais une numérisation de certaines collections permettrait d'alléger la surcharge éventuelle de travail liée aux demandes de PEB, de préserver les collections papier et de mettre à disposition immédiatement le titre recherché pour les lecteurs. Eventuellement, le titre numérisé pourrait être cédé au CTLES (donc gain de place). Le choix des titres les plus pertinents s'effectuerait lors des comités de pilotage. Un partenariat avec la BNF, comme il s'en met en place à ce sujet ponctuellement, serait tout à fait bénéfique. MathDoc (unité mixte de service CNRS – université Grenoble 1), pôle associé de la BnF, développe une politique de numérisation de revues mathématiques françaises en accès libre.

1.3.2. L'acquisition partagée

Si l'acquisition partagée est définie, elle permet de renforcer les effets de la conservation partagée. Il nous semble tout à fait possible d'y travailler dans les groupes disciplinaires au fur et à mesure du traitement des titres. La base de la conservation partagée se construit sur l'établissement commun d'une carte documentaire. Celle-ci est le fondement de la réflexion sur l'acquisition partagée.

[45] Renoult Daniel. Une stratégie pour les bibliothèques en Île-de-france : rapport d'étape [en ligne], 2000.

Droits d'auteur réservés.

Les pôles de conservation s'engageant pour les titres vivants à maintenir les abonnements, c'est déjà une forme de mise en place d'acquisition partagée. Plus cette dernière sera rigoureuse, moins y aura-t-il de désherbage à effectuer a posteriori.

Parallèlement, l'étude de l'acquisition des abonnements électroniques et en particulier des archives électroniques doit rejaillir dans les débats.

1.3.3. La documentation électronique

Il n'est pas possible désormais de parler de conservation partagée des périodiques scientifiques, a fortiori d'acquisition partagée, sans évoquer les périodiques électroniques. De plus en plus de revues sont disponibles en ligne. Les archives en ligne se développent également. Les abonnements électroniques sont souvent liés à un abonnement papier ; ils sont dans la majeure partie des cas regroupés en bouquets proposés par des éditeurs ; enfin l'abonnement à ces bouquets garantit pour plusieurs années le chiffre d'affaires des éditeurs (revenu fixe plus un pourcentage d'augmentation). Même si la bibliothèque souhaite se désabonner d'un titre, elle ne récupèrera pas d'argent pour autant. L'action se limite à notre avis aux titres isolés. Pour les bibliothèques entourées par de nombreux laboratoires de recherche associés à d'autres organismes de recherche (CNRS, IRD, INSERM…), la concertation peut s'envisager avec ces instituts afin de ne s'abonner qu'à des services non fournis par eux (les chercheurs et doctorants étant les principaux utilisateurs de ces outils). Mais sans doute est-il difficile aux bibliothèques de ne pas fournir l'accès à certains titres.

En revanche, se répartir l'acquisition et donc la conservation numérique des archives est peut-être plus envisageable, car ces dernières sont moins systématiquement proposées en bouquets.

Les bibliothèques choisissent de plus en plus l'abonnement électronique, voire passent au « tout électronique ». A terme, nous pensons que les abonnements en ligne seront découplés de l'abonnement papier. Cependant, il nous semble important qu'une bibliothèque conserve un exemplaire sur support papier, au même titre que pour les titres numérisés lors du plan.

Droits d'auteur réservés.

La mise en place d'un plan de conservation partagée ne serait pas complète si l'on ne se posait pas la question des acteurs de ce plan et de leurs différents rôles.

1.4. Les acteurs

1.4.1. Les praticiens

1.4.1.1.Les bibliothèques

A partir du travail que nous avons effectué à la BIUSJ, nous avons déterminé, dans le domaine de la physique et de la chimie, les bibliothèques qui nous semblaient pertinentes à contacter pour leur proposer les collections dédoublonnées.

Les SCD d'universités sont bien évidemment les premiers acteurs de la conservation partagée. C'est essentiellement entre eux que les collections en double apparaissent.

Les bibliothèques de grands établissements sont également concernées. L'Académie de médecine était partenaire du plan sur les périodiques médicaux. Le Muséum national d'Histoire naturelle, le Collège de France, l'Observatoire, l'Académie des sciences mais aussi des grandes écoles comme l'Ecole normale supérieure ou d'autres plus spécifiques à déterminer dans chaque discipline seraient utilement intégrés pour les périodiques scientifiques. Cependant, le fonctionnement en réseau autour de ce sujet suppose un engagement en matière de mise à disposition des documents. Or, l'accès à certaines bibliothèques de grandes institutions et les services rendus aux lecteurs sont autant d'éléments hétérogènes à homogénéiser si les bibliothèques veulent participer au plan de conservation partagée et surtout se porter volontaire comme pôle de conservation.

Dans le cadre de groupe de travail disciplinaire, l'appui des réseaux de bibliothèques déjà constitués serait aussi un élément important.

1.4.1.2.Les réseaux de bibliothèques

Plusieurs réseaux de bibliothèques scientifiques existent mais seul le Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM)[46] possède les atouts pour participer à un plan de conservation partagée des périodiques (mathématiques en l'occurrence). Le RNBM relève du CNRS comme groupement de service. 42

[46] Cf. www.rnbm.org/

Droits d'auteur réservés.

bibliothèques (de mathématiques et quelques-unes de physique théorique) en France y participent. Leur réflexion se porte maintenant essentiellement sur l'accès à la documentation mathématique électronique par le biais de MathDoc et de Mathrice 2000 (relevant aussi du CNRS). De nombreuses revues et documents anciens de mathématiques sont numérisés et offerts en libre accès sur NUMDAM[47]. Habitude de collaboration, numérisation organisée et soutenue par des équipes du CNRS, budget en conséquence sont autant d'arguments pour convier le RNBM à participer à un plan de conservation partagée.

1.4.1.3.Le CTLES

Le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur est un partenaire incontournable de par ses missions et son expérience dans le domaine de la conservation partagée. Il co-pilote avec la BIUM le plan consacré aux périodiques médicaux. Comme pour ces derniers, il pourrait en être le coordinateur voire l'organisateur. Ce serait alors pour lui l'occasion une fois de plus de prôner la cession plutôt que le dépôt des collections d'une part et de réaffirmer que le silo du CTLES n'est pas le lieu où les bibliothèques se débarrassent de leurs documents[48].

1.4.2. Les institutions

1.4.2.1.L'ABES

Claudine Lieber dans sa conférence prononcée le 17 mai 2001 lors de la journée d'études Poldoc énonçait :

« *Le catalogue est le socle des opérations de conservation partagée*[49] ».

Dans un premier temps, l'ABES coopérerait et fournirait sans réticence les données du Sudoc afin de constituer la base qui servirait d'outil de travail.

Dans un second temps, une réflexion s'organiserait sur le Sudoc en tant que reflet de la conservation partagée. En effet, la base de travail contiendra en fin de plan une information capitale pour la pérennité du plan de conservation partagée : le ou les noms des bibliothèques pôles de conservation pour chaque titre traité. Il nous semble intéressant d'intégrer cette donnée dans la notice du périodique du Sudoc[50].

[47] Cf. www.numdam.org
[48] Comme nous avons pu parfois le lire dans la littérature professionnelle.
[49] Lieber Claudine. La conservation partagée [en ligne], 2001.
[50] Donnée de type « pôle de conservation pour l'Île-de-France ».

Droits d'auteur réservés.

Enfin, la SDBD et la DLL ont sans doute aussi un rôle à jouer.

1.4.2.2.La SDBD… et la DLL

Les bibliothèques participant à un plan de conservation partagée tel qu'il est envisagé en Île-de-France relèvent de la SDBD. Il n'est pas inutile que la SDBD s'en préoccupe, à l'instar des périodiques médicaux. Elle en a été l'instigatrice et plusieurs mois durant, elle a financé la coordination du plan par l'embauche d'un contractuel. Il est à prévoir que la SDBD préfère que les bibliothèques s'approprient désormais le sujet en initiant elles-mêmes cette coopération et en utilisant les ressources internes de personnel. Or, l'élément sans doute le plus difficile pour les bibliothèques est de trouver du personnel disponible. L'implication continue de la SDBD dans différents plans de conservation partagée (et pas uniquement parisiens) permettrait de construire une réelle politique documentaire à l'échelle nationale.

Les CADIST présents en Île-de-France constituent bien évidemment des partenaires centraux. Mais il faudrait aussi s'interroger sur les pôles associés de la BnF. Ceux-ci sont fréquemment des SCD ou des grands établissements relevant du Ministère de l'éducation nationale (et donc de la SDBD) mais le partenariat dans ce cadre s'établit avec la BnF relevant du Ministère de la culture et de la communication. Un dialogue entre les deux structures hiérarchiques ne pourrait qu'être bénéfique. Des SCD de province sont partie prenante de plans de conservation partagée de périodiques animés par des agences relevant de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL). Une mutualisation des informations et des expériences permettrait sans doute de mettre en place des organisations de plans plus cohérentes, plus larges et dotées de moyens supplémentaires.

Tous les acteurs du plan devront lors des premiers comités de pilotage établir un langage commun basé sur le choix des périodiques à traiter, les critères de répartition et les modalités de mise en œuvre de la conservation partagée. Ils devront aussi s'entendre sur la cohérence de la gestion des dons et des échanges avec le plan.

Droits d'auteur réservés.

2. Un langage commun

2.1. Pôle de conservation et bibliothèque versante

2.1.1. Pôle de conservation

Une bibliothèque pôle de conservation s'engage à conserver de façon pérenne le titre dont elle a la charge et à en maintenir l'abonnement pour un titre vivant. Elle s'engage autant que faire se peut à respecter de bonnes conditions de conservation et à le communiquer à la demande.

2.1.2. Bibliothèque versante

Une bibliothèque versante est une bibliothèque non retenue ou non candidate pour être pôle de conservation. Elle s'engage à compléter la collection du pôle et celle du CTLES.

2.2. Les périodiques

Il s'agit de déterminer sur quels périodiques va porter le plan.

2.2.1. Périodiques morts - périodiques vivants

Les deux sont à traiter. Dans le cadre des périodiques vivants, le travail s'accompagne d'une réflexion sur l'acquisition partagée.

Les périodiques morts par changement de titre et qui sont suivis par des périodiques vivants sont à traiter en parallèle avec ces derniers.

Sans doute est-il plus facile de commencer à traiter les périodiques morts.

2.2.2. Périodiques généraux – périodiques spécialisés

Le plan de conservation partagée en médecine a commencé par les périodiques généraux. La répartition par discipline des revues scientifiques et des groupes de travail pose la question différemment. Les périodiques généraux, c'est-à-dire couvrant l'ensemble des disciplines scientifiques[51] seront relativement peu nombreux.

[51] Par exemple, *La Recherche, Science et vie, Pour la Science, Nature, Scientific American…*

Droits d'auteur réservés.

2.2.3. Périodiques « récents » - périodiques « anciens »

Les périodiques du 18ème siècle sont-ils à traiter comme les périodiques des 19ème et 20ème siècles ? Certains périodiques de 1850 ne sont-ils pas plus proches de périodiques des Lumières que de certains autres contemporains ? Que signifie « ancien » en mathématique fondamentale, en systématique, en chimie, en astronomie ou encore en biologie cellulaire ? Comment traiter, par exemple, les *Comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences* disponibles sur Gallica et fort répandus dans les bibliothèques ? Faut-il pilonner les exemplaires déterminés comme surnuméraires, ce qui correspondrait à la logique intellectuelle du plan, ou faut-il trouver une solution qui soit «mentalement » plus satisfaisante : proposition en province, à l'étranger ? La liste de diffusion Euroback permet de toucher un large panel de bibliothèques mais les retours sont souvent assez limités. Des réseaux internationaux de bibliothèques disciplinaires existent et pourraient être utilisés.

2.2.4. Niveau des périodiques

Nous ne sommes pas sûre que le niveau des périodiques soit un élément déterminant dans le choix des périodiques à traiter ou pour établir une priorité dans le traitement. Par groupe de travail disciplinaire, déterminer la répartition entre périodiques de niveau enseignement et périodiques de niveau recherche reviendrait sans doute à faire perdre du temps. Il nous semble plus judicieux de les traiter ensemble.

2.2.5. Limite chronologique d'entrée dans le plan

Les partenaires du plan de conservation partagée des périodiques médicaux ont déterminé un « délai après parution » qui fixe la période pendant laquelle les établissements peuvent conserver les collections sans les faire entrer dans le plan. Celle-ci est fixée à dix ans. Ainsi, chaque bibliothèque est libre de conserver et donc de mettre à disposition de ses lecteurs les dix dernières années de l'abonnement d'un périodique. Au-delà, en théorie, les collections rentrent dans le plan de conservation et, pour une bibliothèque versante, sont transférées au pôle de conservation ou au CTLES pour compléter leurs collections. Si ces dernières sont

Droits d'auteur réservés.

complètes, la bibliothèque versante peut supprimer sa collection pour libérer de la place sur ses rayonnages.

2.2.6. Les « unica »

Les périodiques en un seul exemplaire sur l'ensemble de bibliothèque de médecine d'Île-de-France ont également été soumis au regard des comités de pilotage. Leur appartenance au fonds d'origine est alors revue à l'aune des orientations du plan de conservation partagée. Parfois conservé dans un fonds selon des raisons historiques (don d'un chercheur, échange…), un unica peut être transféré dans une autre bibliothèque afin de suivre la logique scientifique du plan.

2.3. Les critères de répartition

2.3.1. Le nombre de pôles de conservation

Il s'agit de déterminer le nombre de pôles de conservation pour les périodiques étudiés. Lors de l'expérience sur les périodiques médicaux, le nombre de pôle de conservation était, en théorie, de deux, une collection en bibliothèque et l'autre au CTLES. Si davantage de bibliothèques souhaitaient être pôle de conservation, certaines d'entre elles devaient renoncer à cette fonction. Un exemplaire dans Paris, un en banlieue et le dernier au CTLES, solution retenue pour certains titres, nous semble satisfaisant. C'est le chiffre maximal à retenir.

A contrario, certains titres n'étaient revendiqués par aucun établissement. La bibliothèque possédant la collection la plus complète était alors investie du rôle de conservation.

2.3.2. L'historique des collections vs la thématique de recherche

La détention de la tête de collection n'est pas un critère suffisant pour recevoir systématiquement la conservation du titre. Paris 11 et la BIUSJ se tailleraient sans doute la part du lion dans ce contexte et les autres SCD peineraient à trouver alors leur place dans le plan. L'étude des thématiques de recherche et des pôles d'excellence des universités constitue davantage un critère d'attribution. Les bibliothèques participantes doivent connaître parfaitement les domaines de

Droits d'auteur réservés.

recherche de leurs établissements de tutelle afin de les énoncer aux autres partenaires.

2.3.3. Le service aux usagers

Hubert Villard[52] estime que la richesse d'une bibliothèque relève plus des services rendus aux lecteurs que de la quantité de documents qu'elle détient. Il considère « [qu'] *à partir d'un certain seuil, le rendement global de l'institution considéré du point de vue des prestations offertes à l'usager finit inéluctablement par diminuer* ». Une bibliothèque peut se poser la question de ses moyens de fourniture de documents aux usagers potentiels. Un service de PEB déficitaire en personnel ne pourra assumer le surcroît de travail qu'un plan de conservation partagée est susceptible d'apporter en terme de demandes. De même si la numérisation est décidée pour certains titres, la bibliothèque engagée devra avoir la certitude de pouvoir mener à bien cette tâche dans des délais raisonnables.

2.3.4. Le pilon

Il nous semble utile que les premiers comités de pilotage s'attachant à définir les critères de répartition des collections abordent le sujet du pilon. Sujet délicat entre tous, il est important cependant de le dédramatiser. Le pilon accompagne en théorie tout plan de conservation partagée. L'un des objectifs est bien de gagner de l'espace. Supprimer une collection peu ou pas utilisée dont on a la certitude qu'elle est conservée et disponible ailleurs dans la région (sans parler ni de la France, ni des collections virtuelles) nous semble rationnel.

2.4. Les modalités

2.4.1. Le dépôt, le don, l'échange

Dans les différents plans de conservation partagée que nous avons étudiés, il apparaît plusieurs types de statuts lors du passage des documents d'une bibliothèque à l'autre.

Le dépôt et l'échange ne nous semblent pas du tout des idées recevables pour la conservation partagée. L'échange permet de contourner la procédure juridique

[52] Villard Hubert. Du bassin d'accumulation au réservoir d'eau vive : vers une gestion dynamique des collections [en ligne], 1993.

Droits d'auteur réservés.

d'aliénation mais ne clarifie pas définitivement le statut des collections échangées. La mesure de l'échange est très aléatoire (mesurer les mètres linéaires ? l'intérêt du titre ?). Comment se positionne une bibliothèque qui ne souhaite pas être pôle de conservation ? Le dépôt n'est pas cohérent avec une logique de conservation partagée. Une bibliothèque n'est pas supposée vouloir récupérer les volumes qu'elle aura transmis à un partenaire pour combler ses lacunes.

Le don est assurément le système le plus simple de gestion à long terme et le plus judicieux même si contraignant dans un premier temps. Nous verrons plus loin (partie 3.3. Moyens juridiques) la formalisation du système de don entre les bibliothèques associées à un plan de conservation partagée.

2.4.2. La durée du plan

Un plan de conservation partagée est une aventure au long cours. Les partenaires du plan des périodiques médicaux envisagent sa durée entre quatre et six ans. Claudine Lieber a relevé les durées de plans régionaux[53] : dix ans pour la Bourgogne, cinq à six ans pour l'Aquitaine et la Champagne - Ardennes, neuf ans pour le Centre. Si le dédoublonnage des collections en interne s'effectue comme première étape du plan, une année supplémentaire est encore à rajouter. Il faut avoir conscience de l'engagement à long terme que suppose un plan de conservation partagée et aborder sa durée en comité de pilotage. Ensuite, un calendrier commun des différentes étapes peut se construire avec des objectifs plus précis et à plus court terme (trimestriel, semestriel, annuel).

2.4.3. Les transferts

Les bibliothèques partenaires seront amenées à transférer des collections entre leurs établissements. Toutes les bibliothèques ne disposant pas de moyens de transports, il convient de mutualiser ceux qui existent et de réunir les opérations de transferts. Le CTLES, comme pour les périodiques médicaux, peut se charger des volumes importants entre bibliothèques et des collections qui lui sont cédées. Pour les petites quantités, il convient d'éviter les transports en commun et d'utiliser plutôt les voitures des universités.

[53] Lieber Claudine. La conservation partagée [en ligne], 2001.

Droits d'auteur réservés.

2.5. La gestion des dons et les politiques d'échanges

Les chercheurs et les bibliothèques de laboratoires donnent régulièrement des ouvrages ou des collections de revues d'années antérieures aux SCD. La gestion de ces dons doit se faire en cohérence avec le plan de conservation partagée. Si une bibliothèque n'a pas vocation à conserver un titre au-delà du délai après parution, elle peut soit transmettre le nom de la bibliothèque pôle de conservation ou du CTLES pour que les collections leur soient envoyées, soit recommander le pilonnage (et ainsi éviter de stocker des collections inutiles ou de se charger du travail). Communiquer sur le plan de conservation partagée et son soutien par l'université fera accepter plus facilement les refus.

Certaines bibliothèques ont la spécificité d'entretenir une politique d'échanges en envoyant à des institutions étrangères une ou plusieurs revues produites par leur établissement et en recevant en échange la revue de l'institution. Chaque bibliothèque ayant développé ce type de partenariat doit se poser la question de l'intérêt de la revue reçue par rapport à son fonds et considérer s'il n'est pas envisageable que la revue soit expédiée à une autre bibliothèque du plan ou au CTLES.

3. Les moyens

3.1. Les moyens humains

Les moyens humains pour le travail sur les collections sont pris sur le personnel des bibliothèques. Les états de collection (si ceux-ci ne sont pas à jour dans les catalogues), les métrages, l'expression de la candidature à être pôle de conservation relèvent des bibliothécaires en poste. Ce sont eux qui connaissent le mieux les collections et qui ont en charge leur gestion.

Cependant, il nous semble qu'un coordinateur du plan de conservation partagée soit nécessaire. Celui-ci peut être, soit une personne extérieure aux bibliothèques participantes, soit une personne en poste dans un établissement participant mais déchargée d'une partie de ses missions internes. La solution la plus satisfaisante serait sans doute qu'une personne soit missionnée pour cette coordination sans

Droits d'auteur réservés.

avoir à ponctionner le personnel d'une bibliothèque. Il s'agirait donc de recruter le coordinateur sur un poste de contractuel. Mais ceci suppose des moyens financiers spécifiques mis à disposition pour le plan. Le CTLES, dans son rôle d'expert et d'acteur principal de la conservation partagée parisienne, peut aussi proposer un coordinateur du groupe de travail comme ce fut le cas pour les périodiques médicaux.

3.2. Les moyens financiers : une incitation de la SDBD

Un accompagnement de la SDBD est souhaitable pour voir aboutir les plans de conservation partagée. Cet accompagnement porte sur trois axes : le recrutement d'un coordinateur extérieur (directement ou via le CTLES), l'aménagement de bonnes conditions de conservation et un soutien aux bibliothèques pôles de conservation devant maintenir de nombreux abonnements.

3.2.1. Coordination

Dans le plan de conservation partagée des périodiques médicaux, un contractuel a été recruté sur le support budgétaire d'un poste de conservateur vacant à la SDBD pendant 8 mois. Le contrat échu, les missions confiées au contractuel ont été scindées en deux : une bibliothécaire du CTLES a pris en charge la coordination tandis qu'un contractuel à mi-temps de niveau bibliothécaire adjoint spécialisé, financé par le CTLES, a été recruté pour s'occuper des états de collection.

Les états de collection devraient être du ressort unique des bibliothèques. En revanche, le travail de coordination est assez lourd et il est difficile de l'ajouter aux tâches d'un conservateur. Les bibliothèques seront plus volontiers disposées à participer si le plan n'est pas synonyme d'une surcharge supplémentaire de travail.

3.2.2. Conservation

Des moyens spécifiques doivent être alloués à la préservation des documents dont les bibliothèques sont pôles de conservation. Les SCD accordent souvent une importance très relative à la pérennité de la conservation de leur collection. Dans le cadre d'un plan de conservation, la préservation pour la diffusion est un élément de base. Une partie de leur budget est donc à engager dans cette voie. La SDBD

Droits d'auteur réservés.

pourrait également accorder une subvention spécifique pour l'achat du matériel nécessaire à la préservation. Dans le cadre de bibliothèques parisiennes, il semble difficile d'exiger le réaménagement d'espaces respectant les normes hygrométriques requises. La désacidification (en particulier pour les revues de la fin du 19ème siècle - début 20ème siècle), la reliure, la mise en boîte pourraient être les minima demandés.

Un souci récurrent des établissements conservant des collections est l'inondabilité de leurs bâtiments. Depuis 2000, des collections (Muséum national d'Histoire naturelle, Musée du Louvre…) sont déménagées afin de les abriter d'une crue à venir de la Seine. Comment proposer des collections à une bibliothèque située en zone inondable ? Or, nombre de bibliothèques dans Paris intra muros sont concernées et les nouvelles infrastructures ne prennent pas toutes en compte ce phénomène.

3.2.3. Abonnements

Les pôles de conservation s'engagent à continuer les abonnements de titres vivants dont ils ont la charge. L'éventuel abandon d'abonnements de revues ne parviendra sans doute pas à équilibrer l'augmentation des coûts des abonnements qu'ils poursuivent. La SDBD, que nous sollicitons beaucoup, pourrait prendre en considération le fait qu'une bibliothèque soit pôle de conservation de nombreux titres ou non pour ajuster le budget qu'elle alloue à l'établissement.

3.3. Les moyens juridiques

Une convention entre les bibliothèques partenaires d'un plan de conservation partagée est à établir. La cession d'une partie des collections à une autre bibliothèque ou au CTLES est signée par le président de l'université et entérinée par le vote du conseil d'administration. Pour des raisons pratiques, il n'est pas envisageable de demander l'autorisation de cession titre par titre. Une convention présentant le projet du plan, l'ensemble des partenaires et l'ensemble des titres concernés permet de ne saisir la présidence de l'université et son conseil d'administration qu'une seule fois, dans les débuts du plan. Le CTLES et les universités étant des établissements publics, aucun déclassement n'est requis lors du transfert de propriété car celui-ci s'opère à l'intérieur du domaine public.

Droits d'auteur réservés.

Nous présentons en annexe 11 la convention établie lors du plan de conservation partagée des périodiques médicaux. Elle présente le projet général et ses modalités de fonctionnement. Quatre annexes sont associées : la liste des établissements contractants, les recommandations de préservation pour les pôles de conservation, la tarification du PEB et la liste des périodiques concernés par le plan.

En ce qui concerne le pilonnage de collections, même dans le cadre d'un plan de conservation partagée, il ne faut pas oublier que les collections ne relèvent pas juridiquement des bibliothèques mais du domaine public de leur établissement de tutelle (l'université pour les SCD) ou du domaine public de l'Etat. Il est important que les bibliothèques identifient la nature de leurs collections. En effet, le déclassement des ouvrages (procédure préalable de sortie du domaine public) relève dans un cas du conseil d'administration de l'université, dans l'autre du préfet ou du ministre concerné. La désaffectation est uniquement de la compétence de l'institution propriétaire et non de la bibliothèque.

Les documents passés dans le domaine privé peuvent ensuite, seconde étape, être éliminés ou aliénés. Les exemplaires désaffectés des collections de l'Etat et de ses établissements publics sont alors gérés par le service des Domaines. Selon la législation toujours en vigueur, ce dernier ne peut que vendre les biens, les louer ou les céder à l'étranger (si la valeur vénale n'excède pas 10 000 FF[54]). Il est cependant communément admis que les ouvrages de bibliothèque n'ayant pas de valeur patrimoniale soient éliminés. Même s'il existe un ensemble de règles législatives et de pratiques admises, un certain flou juridique au sujet des collections de bibliothèques est encore à estomper.

3.4. Les moyens informatiques : une base de données en ligne

Une base de données en ligne est l'outil indispensable pour mener à bien un plan de conservation partagée de périodiques. Travailler uniquement à partir de

[54] Loi n°89-939 du 29 décembre 1989. Information tirée de : Gaudet Francoise, Lieber Claudine. Désherber en bibliothèque, 1999, p. 209.

Droits d'auteur réservés.

tableaux Excel est un travail trop lourd pour qu'il soit opérationnel à l'échelle d'une région.

La base de données mise en place par la BIUM pour les périodiques médicaux est très satisfaisante et les protagonistes du plan l'apprécient. Nous nous permettrons néanmoins de proposer des modifications dans le cadre d'un plan de conservation de périodiques scientifiques.

Les copies d'écrans ont été effectuées en novembre et décembre 2005. Nous les avons réduites et les présentons au fil du texte pour des raisons de commodité de lecture.

3.4.1. Page d'accueil

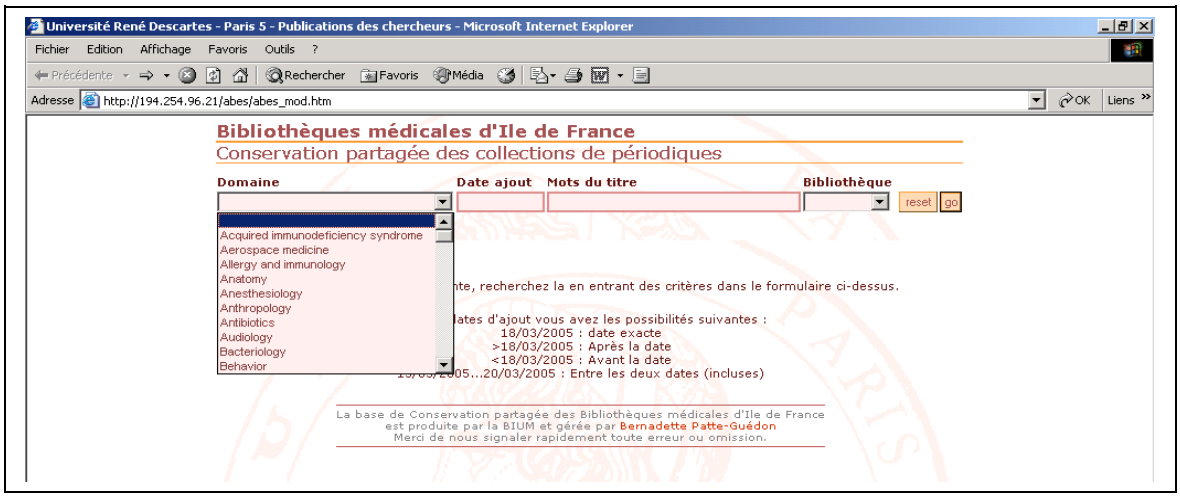

Le champ « domaines » correspond aux disciplines et sous - disciplines des matières scientifiques. Chaque titre est donc indexé. Les premiers comités de pilotage en s'organisant en groupe de travail disciplinaire listeraient les termes à utiliser, à défaut de l'indexation du Sudoc.

Les périodiques multidisciplinaires pourraient être regroupés sous le vocable « généralités ».

Droits d'auteur réservés.

Le menu déroulant des bibliothèques sous forme de liste de RBCCN est peu pertinent à moins de vouloir rechercher uniquement les titres de sa bibliothèque. Peu nombreux sont les bibliothécaires qui connaissent les RBCCN des autres établissements. A toutes les pages, le RBCCN devrait être transformé par le nom en clair de la bibliothèque.

3.4.2. Page de résultat

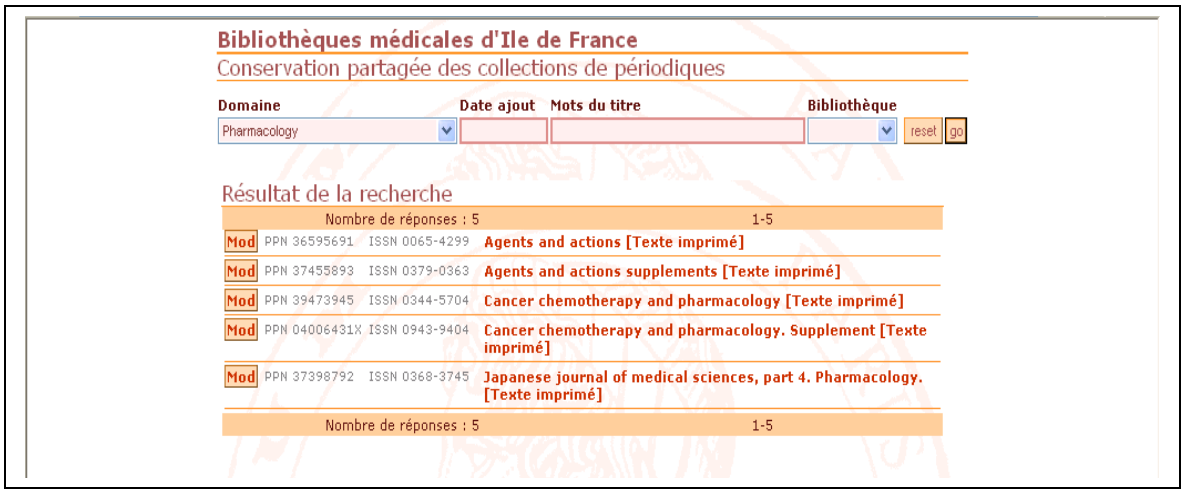

Le bouton « Mod » permet de saisir les données.

Aucun mot de passe ne protège les données.

3.4.3. Page de saisie des données

Droits d'auteur réservés.

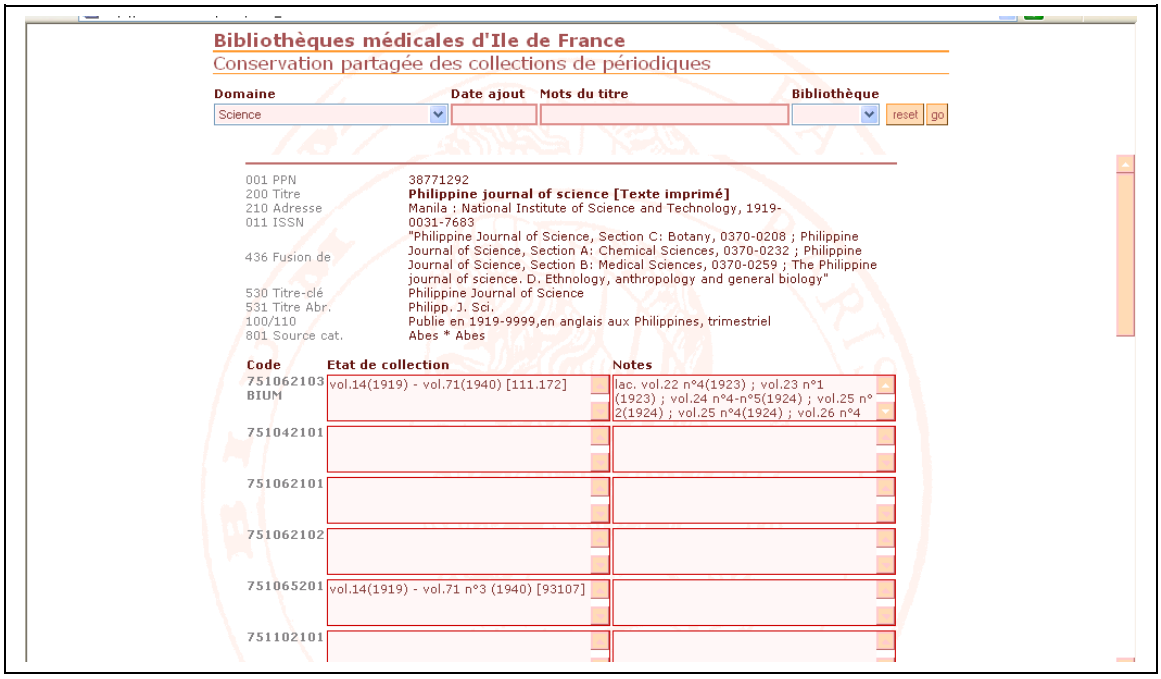

Les bibliothèques concernées remplissent les champs :

- « état de collection » : s'il n'est pas automatiquement incrémenté par le Sudoc (champ vierge) ou s'il mérite d'être modifié.
- « note » : Les notes permettent d'inscrire les lacunes exactes et l'état physique de la collection : relié (R) ou non relié (NR), état bon (B), état correct (C), mauvais état (M). Outre que les états physiques ne sont pas écrits de façon homogène (C/R, C;R), la saisie dans le même champ que les lacunes, si elles sont nombreuses, rend l'affichage du résultat peu lisible (cf. écran suivant). Dans la mesure du possible, il serait mieux de les inscrire dans deux champs distincts.

Un champ comprenant le nombre de mètre linéaire du titre permettrait aux bibliothèques de connaître l'étendue physique des collections susceptibles de rentrer dans leurs fonds.

Droits d'auteur réservés.

3.4.4. Notice sans attribution

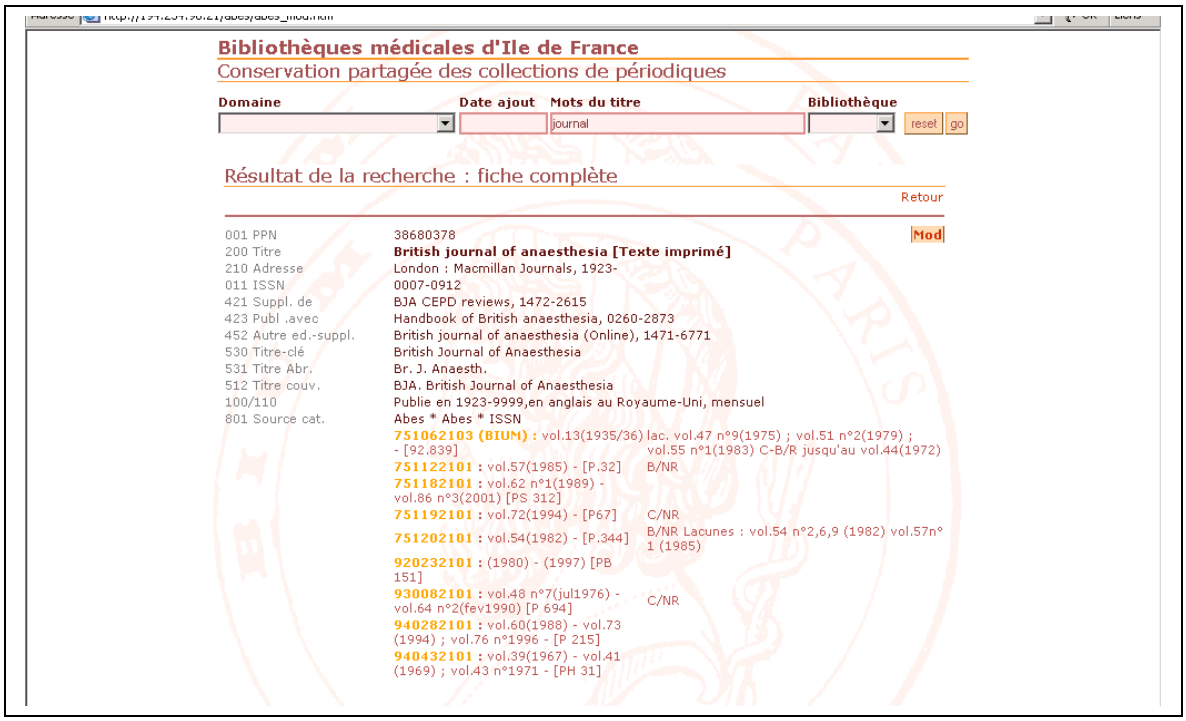

Comme nous l'avons évoquée supra, la lisibilité n'est pas optimale pour le champ qui suscite le plus l'attention des bibliothécaires.

Un champ supplémentaire devrait être prévu pour la page d'affichage des notices : un champ « transfert » au bout de chaque ligne de bibliothèque.

3.4.5. Notice avec attribution

Droits d'auteur réservés.

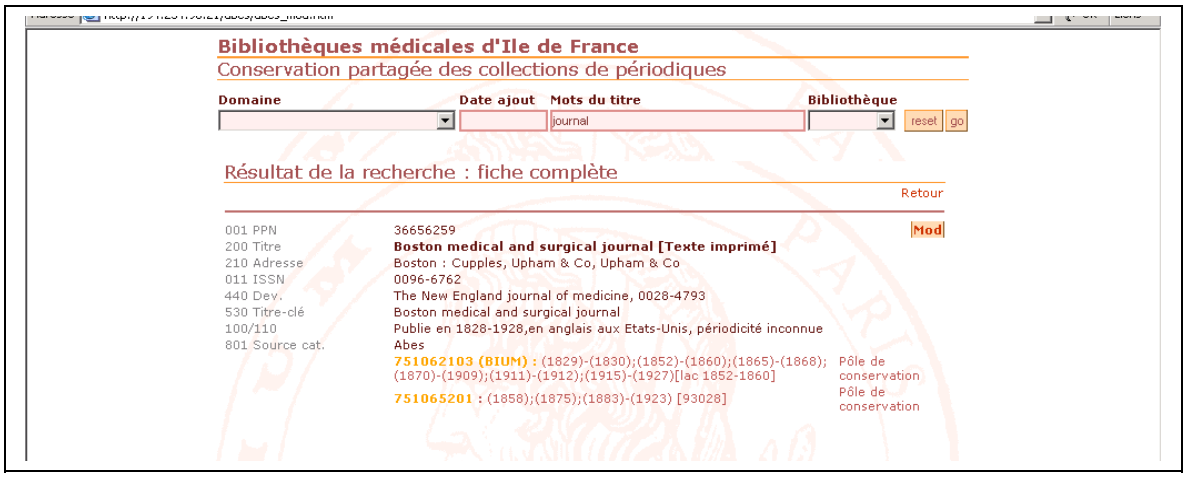

Les titres ayant reçus une attribution définitive voient leur zone de note complétée de la mention pôle de conservation par le coordinateur. C'est la validation de l'attribution du titre en comité de pilotage.

3.4.6. Notice mise à jour suite à l'attribution

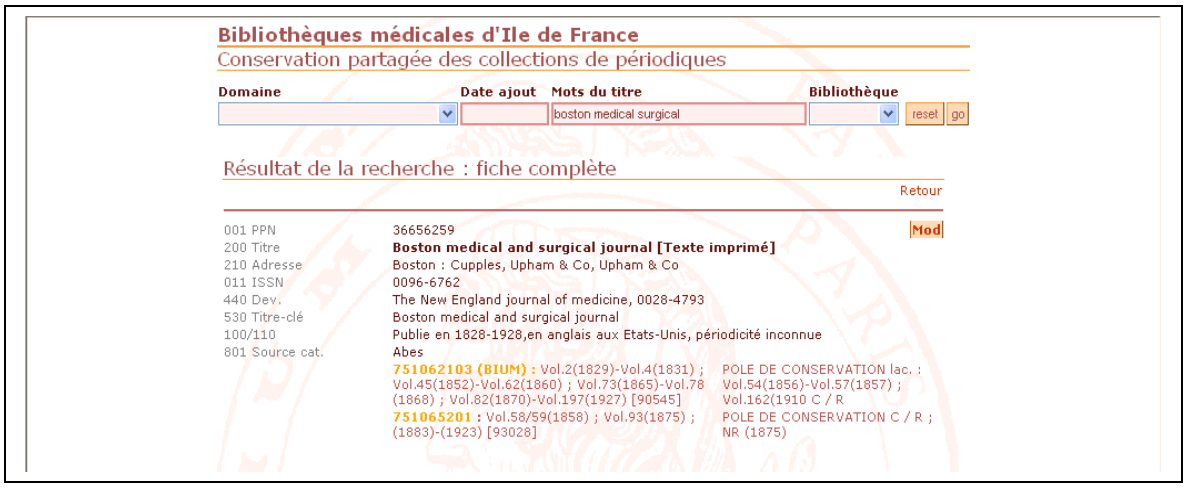

Droits d'auteur réservés.

Le même titre que précédemment a été mis à jour entre les deux captures d'écran par les deux bibliothèques pôles de conservation. Celles-ci ont fait apparaître leurs lacunes précises et l'état physique de leur collection. Ainsi, les bibliothèques versantes peuvent proposer leur collection en fonction de ces informations. Plutôt que de faire appel par courriel aux bibliothèques versantes, les bibliothèques pôles de conservation devraient disposer d'un temps maximum pour mettre à jour leur notice. Les bibliothèques versantes, à leur tour, disposeraient d'une période pour vérifier les notices mises à jour sur la base et faire leurs propositions de dons.
Une fois le transfert effectué par la bibliothèque versante, celle-ci le noterait dans le champ idoine. Cela permettrait ainsi de montrer l'avancée du projet.

Tous ces moyens optimisent l'organisation et le bon déroulement d'un plan de conservation partagée. Mais a posteriori, voire peut-être même en cours de projet, il est utile d'en dresser un bilan.

4. L'évaluation

Nombre de plans de conservation partagée sont encore en chantier. La littérature ou les sites Internet que nous avons consultés ne mentionne jamais la nécessité de faire une évaluation ou n'en fait état. Une évaluation permettrait cependant de connaître la portée réelle de l'action ou de cerner les erreurs. Dès le début du plan de conservation partagée, il serait annoncé que des évaluations seraient demandées sur des points précis afin de mesurer la portée de l'action.

4.1. Par les bibliothécaires

4.1.1. Les transferts avalisés

Nous proposions un champ « transfert » dans la base de données en ligne. Après l'effectivité du transfert ou lors de sa programmation, les bibliothèques mettent à jour la base en entrant la date de réalisation. Dans un deuxième temps, les transferts sont à avaliser par le comité de pilotage afin que celui-ci en prenne acte et qu'il puisse ainsi présenter des résultats concrets aux tutelles. Un plan de

Droits d'auteur réservés.

conservation partagée s'étalant sur plusieurs années, un bilan annuel permet de faire l'état des lieux des réalisations. Un titre n'est réellement traité que si le traitement est allé jusqu'au transfert. Produire une liste des titres concernés par le plan de conservation partagée et étudiés en comité de pilotage est utile mais il est encore plus pertinent de présenter le nombre de titres réellement traités, c'est à dire dont les décisions d'attribution se sont transformées en transferts effectifs. Avoir fixé les délais de transferts après décision d'attribution encourage leur exécution et facilite l'évaluation.

Corollaire du transfert, le gain de place rentre dans l'évaluation du plan afin de déterminer si la conservation partagée répond réellement au problème du manque d'espace dans les bibliothèques.

4.1.2. Les espaces dégagés

Les transferts complètent la collection de référence du pôle de conservation ou celle du CTLES. Les bibliothèques versantes ne doivent cependant pas s'arrêter à cette étape et continuer le processus vers le pilonnage des collections qu'elles n'ont pas intérêt à conserver. Une mesure des mètres linéaires gagnés par les transferts et le pilonnage est un autre indicateur indispensable et relativement aisé à quantifier.

4.1.3. L'économie budgétaire

L'étude des économies financières réalisées est plus difficile à mener. Elle est pourtant utile pour savoir si l'économie budgétaire est un argument valide et à retenir pour motiver un plan de conservation partagée. Outre l'économie indéniable de constructions et d'aménagement de nouveaux espaces, quel est le gain financier lié aux abonnements suspendus ? Dans quelle quantité des abonnements ont-ils été suspendus après les attributions ? Quel volume budgétaire cela a-t-il dégagé ? Il ne faut pas oublier qu'une bibliothèque peut ne pas vouloir être pôle de conservation d'un titre, mais souhaiter quand même le conserver dans ses locaux pour le proposer à ses lecteurs.

Les indicateurs fournis pas les bibliothécaires sont à compléter dans la mesure du possible par ceux des lecteurs (à la demande des bibliothécaires).

Droits d'auteur réservés.

4.2. Par les lecteurs

La conséquence directe des plans de conservation partagée des périodiques pour le lecteur est la disparition de certains titres de sa bibliothèque de proximité. La première question à poser au lecteur est de savoir s'il s'en est aperçu. En théorie, les titres supprimés ont été jugés peu pertinents pour le public de la bibliothèque et le lecteur ne devrait pas en concevoir de la gêne. La deuxième question serait de savoir si le lecteur a plus souvent recours au PEB et si les délais de transmission des documents le satisfont.

Si les collections supprimées se trouvaient en accès libre, il est intéressant de connaître le point de vue du lecteur sur le remodelage des espaces et des collections. En a-t-il eu conscience ? Les collections lui semblent-elles plus pertinentes ? Apprécie t-il la complétude de certains titres ?

Même si les bibliothécaires sont à l'origine des plans de conservation partagée, ils ne doivent pas oublier que l'objectif des plans n'est pas de les satisfaire. Les lecteurs aussi sont supposés en tirer des bénéfices.

Droits d'auteur réservés.

Conclusion

La conservation partagée en Île-de-France est porteuse de beaucoup d'ambitions. Par manque de moyens et de temps, elle demeure cependant encore trop souvent à l'état de bonne résolution.

Si les périodiques scientifiques papier ont sans doute de beaux jours devant eux, ils doivent désormais faire l'objet d'une gestion non plus interne mais globale, à l'échelle d'une région. Des facteurs anciens (le manque de place) ou récents (la documentation électronique) incitent les bibliothèques à agir dans les meilleurs délais.

Il reste à s'assurer de pré-requis comme le dédoublonnage interne des collections qui concerne nombre de bibliothèques ou la mise à jour des catalogues collectifs.

Des expériences en France depuis dix ans et à l'étranger depuis 20 ans ont été réalisées. En Île-de-France, le plan de conservation partagée des périodiques médicaux est en cours.

Ces plans, pour aboutir, reposent d'abord sur un engagement fort des établissements. Deux autres partenaires sont incontournables :

Le CTLES, atout pour les établissements d'Île-de-France.

La SDBD dont la mission est d'encourager l'organisation d'un plan de conservation partagée des périodiques scientifiques en lui apportant des moyens incitatifs. Son regard national permettra aussi sans doute de déployer son envergure par un élargissement aux CADIST.

Nous espérons que cette étude permettra enfin de faire mentir Claudine Lieber[55] qui disait en 2001:

« [La conservation partagée], *on en parle beaucoup, on en fait très peu*. »

[55] Lieber Claudine. La conservation partagée [en ligne], 2001.

Droits d'auteur réservés.

Bibliographie

GÉNÉRALITÉS

Annuaire des bibliothèques universitaires 2003 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques et services documentaires des établissements de l'enseignement supérieur. Paris : La documentation française, 2005. 115 p.

Bernaudin Anne-Claire, Charra Gaëlle, Charrier-Arrighi Nathalie [et al.]. *La bibliothèque du scientifique, mémoire de recherche, diplôme de conservateur de bibliothèque*. Villeurbanne : ENSSIB, juillet 2005. 68 p.

Calenge Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1999. 386 p. (Bibliothèques).

Gaudet Françoise, Lieber Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de revision des collections*. 2ème éd. rev. et augm. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1999. 317 p. (Bibliothèques).

Jenkins Clare, Morley Mary. *Collection management in academic libraries*. 2nd ed. Aldershot : Gower publishing, 1999. 302 p.

Renoult Daniel. Une stratégie pour les bibliothèques en Île-de-France : rapport d'étape. Plan U3M, contrat de Plan Etat Région 2000-2006, Île-de-France, décembre 2000 [en ligne]. Disponible sur :
<http://www.sup.adc.education.fr/bib/>
(consulté le 07/12/2005).

Renoult Daniel. Orientations pour l'aménagement documentaire de l'Île-de-France. Plan U3M, contrat de Plan Etat Région 2000-2006, Île-de-France, décembre 2001 [en ligne]. Disponible sur :
<http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

Droits d'auteur réservés.

(consulté le 07/12/2005).

COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Arot Dominique. Politiques documentaires et politiques des collections : raison et passion. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°2, p. 88-91.

Arot Dominique. La coopération des bibliothèques en France : un nouvel âge ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n°2, p. 5-12.

CONSERVATION PARTAGÉE

Crump Mike. *La désélection, quels critères ? La réflexion de la British Library*, journée d'étude Poldoc, Lyon, 17 mai 2001 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressources/prod/je2001/Crumpfr.htm> (consulté le 29/11/2005).

Gouillart Noëlle, Barron Géraldine. *Désherbage des magasins et conservation partagée*, journée d'étude Poldoc, Lyon, 17 mai 2001 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressources/prod/je2001/Gouillartbarron.htm> (consulté le 29/11/2005).

Lieber Claudine. *La conservation partagée*, journée d'étude Poldoc, Lyon, 17 mai 2001 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressources/prod/je2001/lieber.htm> (consulté le 29/11/2005).

Lissart Marie. *Quelle conservation pour les collections d'étude et de recherche pour l'agglomération lyonnaise ? Le cas des Lettres et Sciences humaines, Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque*. Villeurbanne : ENSSIB, janvier 2005. 86-XXX p.

Droits d'auteur réservés.

Pedot Béatrice. Une politique régionale pour les périodiques : de l'élimination à la conservation partagée. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°4, p. 73-76.

Sanz Pascal. Conservation et bibliothèque de dépôt dans l'enseignement supérieur. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°4, p. 77-90.

Sanz Pascal. De la fourniture à distance de documents à la conservation partagée : l'engagement du CTLES. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n°4, p. 33-37.

Sanz Pascal. La conservation répartie : panorama général. **In** : **Bibliothèque nationale de France**, éd. *Le livre pour la jeunesse : répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives : actes du colloque national du 7 octobre 2004, Bibliothèque nationale de France*. Paris : BnF : La Joie par les livres, cop. 2005, pp. 9-25.

Suchel Mercier Isabelle. *Etude préalable à la mise en place d'un plan de conservation partagée des périodiques en région Rhône-Alpes. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque*. Villeurbanne : ENSSIB, janvier 2002. 61-[XXIII] p.

Verdy Danièle. *Un plan de conservation partagée des périodiques pour les bibliothèques universitaires et de recherche en Île-de-France : quelles conditions de mise en œuvre ? Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque*. Villeurbanne : ENSSIB, janvier 2002. 58-[39] p.

Villard Hubert. *Du bassin d'accumulation au réservoir d'eau vive : vers une gestion dynamique des collections*, 1993 [en ligne]. Disponible sur :
http://www.unil.ch/BCU/informat/textes/t_bassin.htm
(consulté le 29/11/2005).

Droits d'auteur réservés.

Villard Hubert. Un plan de conservation : mise en œuvre à la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°6, p. 94-100.

Droits d'auteur réservés.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES BIBLIOTHÈQUES DE PHYSIQUE RETENUES.. 81

ANNEXE 2 : LISTE DES BIBLIOTHÈQUES DE CHIMIE RETENUES.....85

ANNEXE 3 : RÉPARTITION DES BIBLIOTHÈQUES DE PHYSIQUE – CHIMIE EN ÎLE-DE-FRANCE.....89

ANNEXE 4 : STATISTIQUES COMPARATIVES DES BIBLIOTHÈQUES SCIENTIFIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE (DONNÉES 2003)..... 92

ANNEXE 5 : ESTIMATION DU GAIN DE PLACE APRÈS DÉDOUBLONNAGE DES PÉRIODIQUES DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE 97

ANNEXE 6 : FICHES DE LOCALISATION ET D'ÉTATS DE COLLECTION EXTRAITES DU SUDOC..... 100

ANNEXE 7 : DESTINATION INTERNE DES COLLECTIONS (EXTRAIT) 103

ANNEXE 8 : ORIGINE INTERNE DES COLLECTIONS (EXTRAIT).....105

ANNEXE 9 : COMPARAISON SUDOC – RÉALITÉ DES DOUBLONS DE CR - PR.....107

ANNEXE 10 : BASE DE TRAVAIL POUR LE DÉDOUBLONNAGE DES PÉRIODIQUES À LA BIUSJ.....112

ANNEXE 11 : CONVENTION POUR LE PLAN DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES MÉDICAUX..... 115

Droits d'auteur réservés.

Annexe 1 : Liste des bibliothèques de physique retenues

Droits d'auteur réservés.

Bibliothèques susceptibles d'accueillir des collections de physique

Nom bibliothèque	Institution	Adresse	Tel / fax / courriel	contact	ouverture	accessibilité lecteurs	accessibilité périodiques
Section de physique http://www.u-psud.fr/Bibliors.nsf/	Université Paris Sud-XI	Bâtiment 407, 15, rue Georges Clémenceau, 91 405 Orsay Cedex	01-69-15-69-94 ; fax : 01-69-15-61-81	Michèle Leroy, 01-69-15-69-92	55h	Tous	**Prêt** / PEB
Section Sciences http://www-bu.univ-paris13.fr/sc_index.htm	Université Paris 13-Nord	99, avenue J.B. Clément, 93430 Villetaneuse		Annie Malecki (conserv.), amalecki@univ-paris13.fr, 01-49-40-30-86 ; Francine Casas (bib.), 39-19	50h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque Universitaire Evry Val D'Essonne http://www.biblio.univ-evry.fr/	Université d'Evry Val d'Essonne	18, cours Monseigneur Roméro 91025 Evry Cedex	Tel. 01-69-47-89-22, Fax. 01-69-47-89-72	Séverine Lepiouff @univ-evry.fr : 89-43 (périod)	47h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque universitaire scientifique http://www.uvsq.fr/etudiant/scd/bib_vers.html	Université de Saint-Quentin-en-Yvelines	45 avenue des Etats-Unis Bâtiment Buffon, Versailles	Tél : 01-39-25-40-03, Fax : 01-39-25-45-18	Martine Coppet : martine.coppet@bib.uvsq.fr	50h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
SCD : dont Bibliothèque Lavoisier (physique-chimie-génie des procédés) http://www.univ-mlv.fr/bibliotheque/index.htm	Université de Marne la Vallée	5 bd Descartes, Champs sur Marne - 77454 Marne la Vallée cedex 2		Christine Stotzenbach (dir. adjointe), 01-60-95-76-03 ; biblav@univ-mlv.fr	Accès réservé (pour bib Lavoisier)	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Site de Neuville (recherche chimie, physique appliquée, astrophysique) http://www.u-cergy.fr/rubrique1096.html	Université de Cergy-Pontoise	Rue d'Eragny, Neuville sur Oise 95031 Cergy-Pontoise	Tél. 01-34-25-69-48	beatrice.maillol@u-cergy.fr	47h30	Consultation	Exclus du prêt à domicile/ PEB

Droits d'auteur réservés.

Site de Saint Martin (physique théorique) http://www.u-cergy.fr/rubrique1096.html	Université de Cergy-Pontoise	2 avenue Adolphe-Chauvin 95302 Cergy-Pontoise cedex	Tél. 01-34-25-65-81	Isabelle Le Manchec 01-34-25-65-81	47h30	Consultation	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Centre de documentation http://www.supmeca.fr/	Institut supérieur de mécanique de Paris	3, rue Fernand Hainaut - 93407 St Ouen Cedex	01-49-45-29-76 Fax : 01-49-45-29-76	Chantal Mengelle : chantal.mengelle@supmeca.fr	17h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.espci.fr/bibli/	Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles	10, rue Vauquelin 75231 Paris Cedex 05	01-40-79-44-32/01-40-79-44-30/ Fax : 01-40-79-44-25	Catherine Kounelis	45h	Ouverte à étudiants et chercheurs sur inscription	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque centrale http://www.bibliotheque.polytechnique.fr/	Ecole polytechnique	F91128 Palaiseau cedex	01-69-33-40-76	Madeleine de Fuentes (cons général) ; michel.Multan@polytechnique.edu (pério)	54h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.ens-cachan.fr/	Ecole normale supérieure de Cachan	61, avenue du Président Wilson 94235 Cachan cedex	Tel : 01-47-40-68-95, Fax : 01-47-40-21-59	Sengakis@bib.ens-cachan.fr (pério) 01-47-40-21-58	60h	Ouverte à tous sur inscription	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.bib.ensmp.fr/	Ecole nationale supérieure des mines de Paris	60, boulevard Saint Michel 75272 Paris Cedex 06	Tél : 01-40-51-90-56 Fax : 01-43-25-53-58	Francine.Masson@ensmp.fr (directrice) ; elisabeth.gaulmier@ensmp.fr (pério)	47h30	Chercheurs / universitaires / TIPE + aut. Except.	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Centre de documentation http://www.paris.ensam.fr/	Ecole nationale supérieure des arts et métiers	151, Bd de l'Hôpital 75013 Paris	01-44-24-62-41 ; 01-44-24-61-27	isabelle.feral@paris.ensam.fr	45h	Tous sur rdv	Exclus du prêt à domicile/ PEB

Droits d'auteur réservés.

Bibliothèque scientifique et technique http://www.enst.fr/outils/bibliotheque/	Ecole nationale supérieure des télécommunications	46, rue Barrault 75634 Paris Cedex 13	01-45-81-72-14 Fax : 01-45-89-77-66	jacqueline.durand@enst.fr ; Jacqueline Durand (resp.), 01-45-81-74-12 / Envoyer à Anne.vidal@enst.fr	54h	Tous (cher !)	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque Lesage http://www.enpc.fr/fr/documentation/presentation/presentation.htm	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	6-8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes, Champs-sur-Marne, 77455 Marne-la-Vallée cdx 2	Tél : 01-64-15-34-70, Fax : 01-64-15-34-79	Joel Balluet@enpc.fr, (resp. pério), 01-64-15-34-67; bibliotheque.doc@enpc.fr	48h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Centre de documentation http://www.ecp.fr/fr/A_ecp/A9_centre/A9a_centre_description.htm	Ecole centrale de Paris	Grande Voie des Vignes, F-92 295 Châtenay-Malabry Cedex	Tél : 01-41-13-10-00 (st.), Fax : 01-41-13-10-10	Nicole Magnoux, doc. nmagnoux@ecp.fr ; Mme Le Floch (resp. pério), mjlefloch@ecp.fr	42h15	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.cnam.fr/bibliotheque/	Centre national des arts et métiers	292 rue Saint-Martin 75003 Paris	01-40-27-23-67 Fax : 01-40-27-29-87	Brigitte Rozet, dir. / Renucci@cnam.fr (Angèle Renucci, resp. pério)	45h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes) http://www.ctles.fr/	Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes)	14, Avenue Gutenberg, Bussy-Saint-Georges, 77607 Marne la Vallée	01-64-76-27-80 Fax : 33 01-64-76-28-00	Catherine Tellaa, resp. service entrées (catherine.tellaa@ctles.fr)	Sur rdv	Tous sur rendez-vous	Exclus du prêt à domicile/ PEB

Droits d'auteur réservés.

Annexe 2 : Liste des bibliothèques de chimie retenues

Droits d'auteur réservés.

Bibliothèques susceptibles d'accueillir des collections de chimie

Nom bibliothèque	Institution	Adresse	Tel / fax / courriel	contact	ouverture	accessibilité lecteurs	accessibilité périodiques
Section de pharmacie http://www.u-psud.fr/biblipha.nsf/	Université Paris Sud-XI (Faculté de pharmacie)	Av, J.B. Clément 92296 Châtenay-Malabry Cedex	Tel : 01-46-83-54-48, Fax : 01-46-61-20-14	Nicole Grenier-Hô (resp.) ; francine. Henry@biblipha.u-psud.fr , 01-46-83-54-33	44h	Tous	**Prêt** / PEB
Section de chimie http://www.u-psud.fr/Bibliors.nsf/	Université Paris Sud-XI	Bâtiment 407, 15, rue Georges Clémenceau, 91 405 Orsay Cedex	01-69-15-69-94 ; fax : 01-69-15-61-81	Evelyne Charles, evelyne.charles@bibliors.u-psud.fr, 01-69-15-69-70 ; Denis Nothias (pério), denis.nothias@bibliors.u-psud.fr, 01-69-15- 61-67	55h	Tous	**Prêt** / PEB
Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie http://www.biup.univ-paris5.fr/	Université Paris 5 René Descartes	4, avenue de l'Observatoire 75270 Paris cedex 06	Tél. : 01-53-73-95-22 ou 01-53-73-95-23 ; Fax : 01-53-73-99-05	christiane.Baryla@univ-paris5.fr (dir.)	57h30	Chercheurs / Etudiants	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Section Sciences http://www-bu.univ-paris13.fr/sc_index.htm	Université Paris 13-Nord	99, avenue J.B. Clément, 93430 Villetaneuse		Annie Malecki (conserv.), amalecki@univ-paris13.fr, 01-49-40-30-86 ; Francine Casas (bib.), 39-19	50h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque Universitaire Evry Val D'Essonne http://www.biblio.univ-evry.fr/	Université d'Evry Val d'Essonne	18, cours Monseigneur Roméro 91025 Evry cedex	Tél. 01-69-47-89-22 Fax. 01-69-47-89-72	Séverine Lepiouff @univ-evry.fr : 89-43 (périod)	47h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque universitaire scientifique http://www.uvsq.fr/etudiant/scd/bib_vers.html	Université de Saint-Quentin-en-Yvelines	45 avenue des Etats-Unis Bâtiment Buffon, Versailles	Tél : 01-39-25-40-03 Fax : 01-39-25-45-18	Martine Coppet : martine.coppet@bib.uvsq.fr	50h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB

Droits d'auteur réservés.

SCD : dont Bibliothèque Lavoisier (physique-chimie-génie des procédés) http://www.univ-mlv.fr/bibliotheque/index.htm	Université de Marne la Vallée	5 bd Descartes Champs sur Marne - 77454 Marne la Vallée cedex 2		Christine Stotzenbach (dir. adjointe), 01-60-95-76-03 ; biblav@univ-mlv.fr	Accès réservé pour bib Lavoisier	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Site de Neuville (recherche chimie, physique appliquée, astrophysique)http://www.u-cergy.fr/rubrique1096.html	Université de Cergy-Pontoise	Rue d'Eragny, Neuville sur Oise 95031 Cergy-Pontoise cedex	Tél. 01-34-25-69-48	beatrice.maillol@u-cergy.fr	47h30	Consultation	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque de chimie	Muséum national d'histoire naturelle	63, rue Buffon, 75005 Paris	01-40-79-31-53	Annick Larmor : larmor@mnhn.fr	45h	Tous sur rdv	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque centrale http://www.mnhn.fr/mnhn/bcm/index.html	Muséum national d'histoire naturelle	Rue Geoffroy-Saint-Hilaire 75005 Paris		Françoise Romagné (pério), fromagne@mnhn.fr, 01-40-79-36-41	52h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.espci.fr/bibli/	Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles	10, rue Vauquelin 75231 Paris Cedex 05	01-40-79-44-32/01-40-79-44-30/ Fax : 01-40-79-44-25	Catherine Kounelis	45h	Ouverte à étudiants et chercheurs sur inscription	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque centrale http://www.bibliotheque.polytechnique.fr/	Ecole polytechnique	F91128 Palaiseau cedex	(0)1-69-33-40-76	Madeleine de Fuentes (cons général) ; michel.Multan@polytechnique.edu (pério)	54h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.ens-cachan.fr/	Ecole normale supérieure de Cachan	61, avenue du Président Wilson 94235 Cachan cedex	Tel : 01-47-40-68-95, Fax : 01-47-40-21-59	Sengakis@bib.ens-cachan.fr (pério) 01-47-40-21-58	60h	Ouverte à tous sur inscription	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.bib.ensmp.fr/	Ecole nationale supérieure des mines de Paris	60, boulevard Saint Michel 75272 Paris Cedex 06	Tél : 01-40-51-90-56 Fax : 01-43-25-53-58	Francine.Masson@ensmp.fr (directrice) ; elisabeth.gaulmier@ensmp.fr (pério)	47h30	Chercheurs / universitaires / TIPE + aut. Except.	Exclus du prêt à domicile/ PEB

Droits d'auteur réservés.

Centre de documentation http://www.paris.ensam.fr/	Ecole nationale supérieure des arts et métiers	151, Bd de l'Hôpital 75013 Paris	01-44-24-62-41 ; 01-44-24-61-27	isabelle.feral@paris.ensam.fr	45h	Tous sur rdv	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.enscp.fr/biblio/	Ecole nationale supérieure de chimie de Paris	11, rue Pierre et Marie Curie, 75231 Paris cedex 05	01-44-27-67-12	stephanie.savina@enscp.fr	40h	P6 / sur autorisation	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Bibliothèque http://www.cnam.fr/bibliotheque/	Centre national des arts et métiers (CNAM)	292 rue Saint-Martin 75003 Paris	01-40-27-23-67 Fax : 01-40-27-29-87	Brigitte Rozet, dir. / Renucci@cnam.fr (Angèle Renucci, resp. pério)	45h	Tous	Exclus du prêt à domicile/ PEB
Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes) http://www.ctles.fr/	Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes)	14, Avenue Gutenberg Bussy-Saint-Georges 77607 Marne la Vallée	01-64-76-27-80 Fax : 33 01-64-76-28-00	Catherine Tellaa, resp. service entrées (catherine.tellaa@ctles.fr)	Sur rdv	Tous sur rendez-vous	Exclus du prêt à domicile/ PEB

Droits d'auteur réservés.

Annexe 3 : répartition des bibliothèques de physique – chimie en Île-de-France

Droits d'auteur réservés.

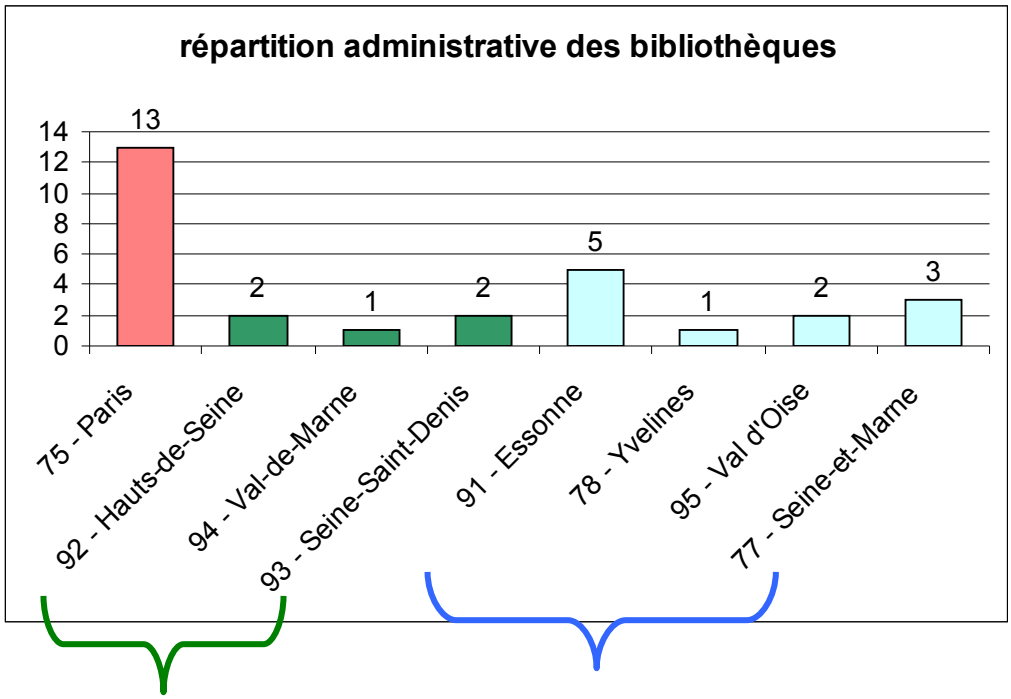

Petite couronne Grande banlieue

Droits d'auteur réservés.

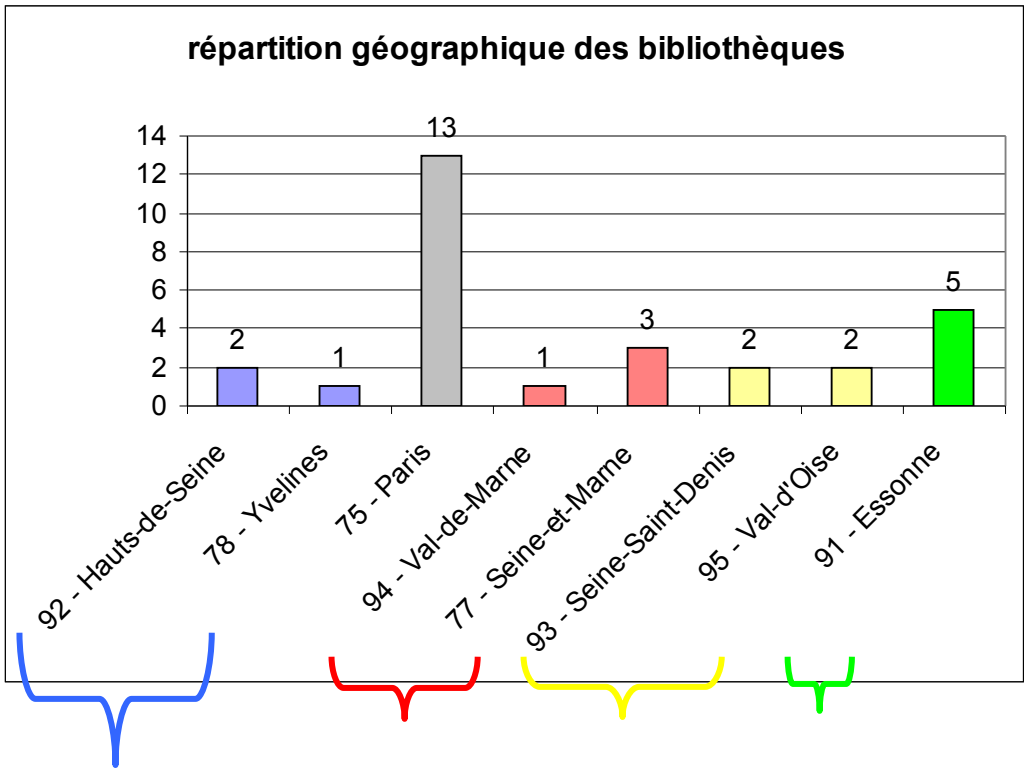

Ouest Est Nord Sud

Droits d'auteur réservés.

Annexe 4 : statistiques comparatives des bibliothèques scientifiques d'Île-de-France (données 2003)

Droits d'auteur réservés.

Périodiques morts et vivants

(nombre de titres)

BU : dominante sciences, technique, santé

Paris 5 : 2915

Paris 11 : 9224

BIUSJ : 9184

Moyenne : 7107

Moyenne IdF : 8340

BU : grande pluridisciplinaire

Paris 12 : 3587

Paris 13 : 2714

Moyenne : 3150

Moyenne IdF : 2600

BU : petite et moyenne pluridisciplinaire

Marne – La-Vallée : 1934

Evry - Val d'Essonne : 1062

Cergy - Pontoise : 1484

Versailles - St-Quentin : 1230

Moyenne : 1427

Grands établissements

CNAM : 3964

ENS Cachan : 1173

ENS Ulm et Sèvres : 3476

MNHN : 13953

Observatoire : 4557

Moyenne : 5424

Moyenne IdF : 5939

Moyenne Île-de-France : 4576 - moyenne nationale : 3798

Moyenne bibliothèques présentées : 4277

Droits d'auteur réservés.

Périodiques, mètres linéaires

BU : dominante sciences, technique, santé

Paris 5 : 3151

Paris 11 : 11700

BIUSJ : 10559

Moyenne : 8470

Moyenne IdF : 8317

BU : grande pluridisciplinaire

Paris 12 : 3062

Paris 13 : 4305

Moyenne : 3683

BU : petite et moyenne pluridisciplinaire

Marne – La - Vallée : 1749

Evry - Val d'Essonne : 693

Cergy - Pontoise : 3523

Versailles - St-Quentin : 1483

Moyenne : 1862

Grands établissements

CNAM : 4980

ENS Cachan : 567

ENS Ulm et Sèvres : 4227

MNHN : 11324

Observatoire : 2885

Moyenne : 4796

Moyenne IdF : 3928

Moyenne nationale : 4274

Moyenne bibliothèques présentées : 4703

Droits d'auteur réservés.

Nombre d'entrées

BU : dominante sciences, technique, santé

Paris 5 : 1 171780

Paris 11 : 535631

BIUSJ : 886152

Moyenne : 864521

Moyenne IdF : 615324

BU : grande pluridisciplinaire

Paris 12 : 1 350593

Paris 13 : 649287

Moyenne : 999940

BU : petite et moyenne pluridisciplinaire

Marne – La - Vallée : 377366

Evry - Val d'Essonne : 250274

Cergy - Pontoise : 694301

Versailles - St-Quentin : 559066

Moyenne : 470252

Grands établissements

CNAM : non renseigné

ENS Cachan : 79035

ENS Ulm et Sèvres : 71898

MNHN : 82556

Observatoire : 5215

Moyenne : 59676

Moyenne IdF : 25484

Moyenne Île-de-France : 345746 - moyenne nationale : 443958

Moyenne bibliothèques présentées : 598597

Droits d'auteur réservés.

Places de lecture

BU : dominante sciences, technique, santé

Paris 5 : 1654

Paris 11 : 2239

BIUSJ : 1777

Moyenne : 1890

Moyenne IdF : 1154

BU : grande pluridisciplinaire

Paris 12 : 2048

Paris 13 : 1099

Moyenne : 1573

BU : petite et moyenne pluridisciplinaire

Marne – La - Vallée : 678

Evry - Val d'Essonne : 650

Cergy - Pontoise : 1399

Versailles - St-Quentin : 638

Moyenne : 841

Grands établissements

CNAM : 125

ENS Cachan : 150

ENS Ulm et Sèvres : 262

MNHN : 216

Observatoire : 55

Moyenne : 162

Moyenne IdF : 163

Moyenne nationale : 783

Moyenne bibliothèques présentées : 1116

Annexe 5 : estimation du gain de place après dédoublonnage des périodiques de physique et de chimie

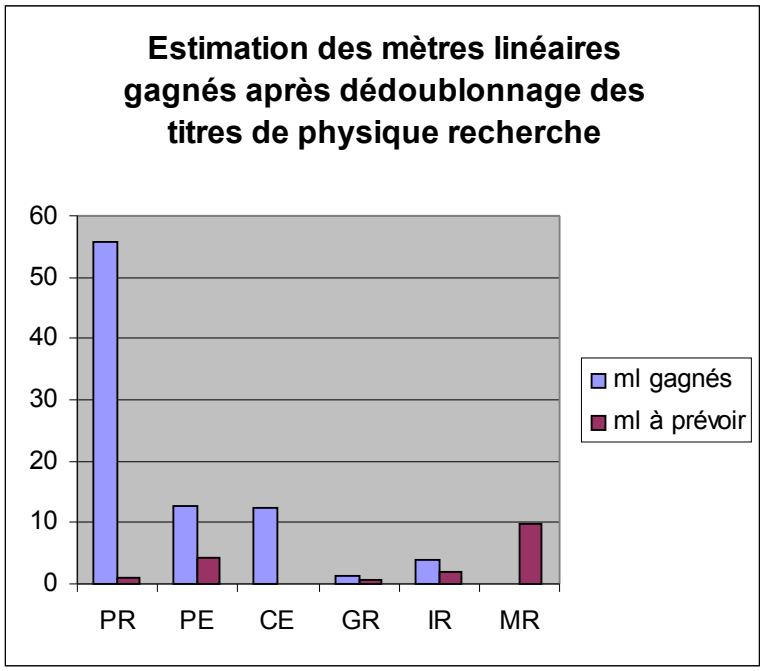
Estimation des mètres linéaires gagnés après dédoublonnage des titres de physique recherche
60
50
40
30
20
10
0
PR
PE
CE
GR
IR
MR
ml gagnés
ml à prévoir

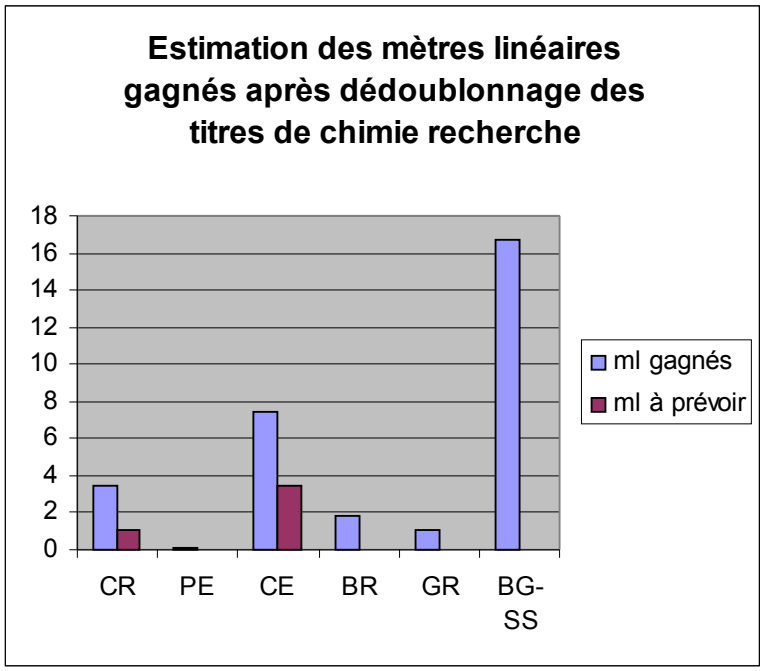
Estimation des mètres linéaires gagnés après dédoublonnage des titres de chimie recherche
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
CR
PE
CE
BR
GR
BG-SS
ml gagnés
ml à prévoir

Annexe 6 : fiches de localisation et d'états de collection extraites du Sudoc

Notre dossier comprend 93 pages pour la physique et 53 pages pour la chimie. La fonction du Sudoc de restriction géographique étant inopérante, nous avons procédé par copier-coller sous Word de l'ensemble des localisations des titres.

Numéro de notice : 038662795
Titre : American journal of physics [Texte imprimé]
Alphabet du titre : latin
Auteur(s) : American association of physics teachers
American institute of physics
Date(s) : 1940-...
Langue(s) : anglais
Pays : Etats-Unis
Périodicité : mensuel
Editeur(s) : Woodbury, N.Y : American Institute of Physics
ISSN : **0002-9505**

Notes : Mens.

Titre(s) en relation : AJP/TPT database. - ISSN 1080-1480
Suite de : American physics teacher, ISSN 0096-0322

Titre abrégé : Am. j. phys.

CERGY PONTOISE-BU Saint-Martin *1991 -....*
CHATENAY MALABRY-Ecole centrale *1972 -....*
EVRY-BU *vol. 65, no. 4, 1997 - vol. 67, no. 4, 1999 ; vol. 67, no. 6, 1999 - vol. 67, no. 7, 1999 ; vol. 68, no. 2, 2000 -....*
MARNE LA VALLEE-BU *1967 - 1969 ; 1988 - 1992*
ORSAY-PARIS 11-BU Sciences *1955 - 1957 ; 1959 - 1978*
PALAISEAU-Polytechnique *1946 -....*
PARIS-BIUSJ-Physique enseignem. *vol. 1, 1933 -.... [lacunes]*
PARIS-BIUSJ-Physique recherche *vol. 8, 1940 - vol. 11, 1943 ; vol. 16, 1948 - vol. 69, no. 4, 2001 [Lac.]*
PARIS-Collège France-Physique *vol. 31, 1963*
PARIS-ENS-Physique *vol. 18, 1950 -....*
PARIS-Ecole Sup.Phys.Chimie Ind. *vol. 45, 1977 -....*
PARIS-GPS *vol. 36, 1968 -....*
PARIS13-BU Sciences *1958 - 1963 ; 1965 - 1966 ; 1969 ; 1989 ; 1991 -....*
ST QUENTIN EN YVELINES-BU *1950 - 1986 ; 1989 - 1995*

Numéro de notice : 037437062
Titre : Chimie et industrie [Texte imprimé]
Alphabet du titre : latin
Auteur(s) :
Date(s) : 1918-1966
Langue(s) : français
Pays : France
Périodicité : mensuel
Editeur(s) : Paris : Société de chimie industrielle
ISSN : **0009-4358**

A pour supplément : Energie nucléaire (Rueil-Malmaison), ISSN 0013-7375
Fusionné avec : Génie chimique (Paris), ISSN 0433-3713

Pour donner : Chimie et industrie, Génie chimique, ISSN 0366-6433

CHATENAY M.-PARIS 11-BU Pharma. *1918 - 1938 ; 1944 - 1956*
CHATENAY MALABRY-Ecole centrale *1918 - 1966*
MARNE LA VALLEE-CTLES *vol. 2, no. 1, jan-1919 - vol. 96, no. 6, dec-1966 [lac.5%]*
ORSAY-PARIS 11-BU Sciences *1918 - 1966*
PALAISEAU-Polytechnique *1918 - 1938*
PARIS-BIUP *vol. 1, 1918 - vol. 95, no. 2, 1966*
PARIS-BIUSJ-Chimie enseignem. *1923 - 1966*
PARIS-BIUSJ-Chimie recherche *vol. 1, 1918 - vol. 96, 1966*
PARIS-CNAM *1918 - 1943 ; 1946 ; 1948 - 1950 ; 1951 - 1966 [Lac.(1918-1943)]*
PARIS-Cité Sciences-Médiat.H *1918 - 1966*
PARIS-ENS Mines *1918 - 1965*
PARIS-ENS-Chimie *vol. 1, 1918 - vol. 94, 1965*
PARIS-Ecole Nat.Sup.Chimie Paris *1918 - 1965*
PARIS-Museum Hist.Naturelle *vol. 6, 1921 - vol. 7, 1922 ; vol. 44, 1940 - vol. 51, 1944 [1940-1944 : reprint 1967] [lac]*

Annexe 7 : destination interne des collections (extrait)

Répartition interne physique

* également au Collège de France

Titres dont une partie des volumes a une destination dans une autre section de la BIUSJ

Titre	ISSN	Section	Etat de coll	Sections attributaires	Mouvements BIUSJ	Collections restantes à répartir hors BIUSJ	Attribution hors BIUSJ
International journal of fracture	0376-9429	PR	vol.9(1973) - vol.23(1983)	A céder	Pour GR - KR : vol.9(1973) - vol.23(1983)		
International journal of radiation applications and instrumentation. Part A, Applied radiation and isotopes	0883-2889	PR	vol.37(1986) - vol.43(1992)	A céder	Pour GR-KR : 1986	1987-1992	CTLES
Smithsonian contributions to astrophysics	0081-0231	PR	vol.1(1956) - n°13(1971) [Lac.]	A céder	Pour GR-KR : 9,1963-13,1971 + 1(1), 1957 ; 1(3),1957-2(1), 1957 ; 2(14), 1958-2(fin), 1958;3(10), 1958-3(fin), 1960 ;4(7),1960/1?-4(fin), 1961 ;5(14), 1963 ;8(4), 1963/4 ?-8(fin), 1964	1956-1963 moins lac GR-KR	CTLES
Astrophysics and space science	0004-640X	PR	vol.1(1968) - vol.73 n°2(1980)	A céder	Pour GR-KR : vol.1(1968) - vol.73 n°2(1980)		
Applied radiation and isotopes	0969-8043	PR	vol.44(1993) - vol.46(1995)	A céder	Pour GR-KR : vol.44(1993) - vol.46(1995)		
IEEE transactions on circuits and systems	0098-4094	PR	vol.21(1974) - vol.38(1991)	A céder	Pour IR : 1974-1988	1989-1991	P11-BU Sciences / CTLES
Proceedings of the IEEE	0018-9219	PR	vol.51(1963) - vol.92 n°1(2004) [Lac.]	A céder	Pour IR : 51(1963) - 92 n°1(2004) [Lac.]		

Annexe 8 : origine interne des collections (extrait)

Récapitulatif des attributions par sections d'origine

Titre	ISSN	Section	Etat de coll	Sections attributaires	Mouvements BIUSJ	Collections restantes à répartir hors BIUSJ	Attribution hors BIUSJ
Pour la science	0153-4092	BG-SS	(1977) -	A céder		(1977) -	CTLES
Proceedings of the Royal Society of London. Series A. Mathematical and physical sciences	0080-4630	BG-SS	1830 - (1990)	Déjà attribué : PR : 1830-1904 + après 1982. Reste : CTLES	Pour PR : 1830-1904 + 1982-fin	1905-1981	CTLES
Annales de chimie et de physique	0365-1444	CE	(1816) - (1913)	A céder		(1816) - (1913)	CTLES
Bulletin de l'Union des physiciens	0366-3876	CE	(1917) - (1925) ; (1927) - [lac]	A céder	Pour PE : 1917-1925 ; 1927-1967 ; n° 504 (avril 1968) ; n° 521 (janvier 1970) ; n° 528 (octobre 1970) ; n° 569 (novembre/décembre 1974) ; n° 597 (octobre 1977)	1967-2005 moins lac PE	Versailles BU : 1967-1993 / CTLES ou pilon : 1994-2005 ou le tout
France Télécom	0984-8916	CE	(1986) - (1993)	A céder			Pilon
Pour la science	0153-4092	CE	vol.1(1977) -	CE			

Annexe 9 : comparaison Sudoc – réalité des doublons de CR - PR

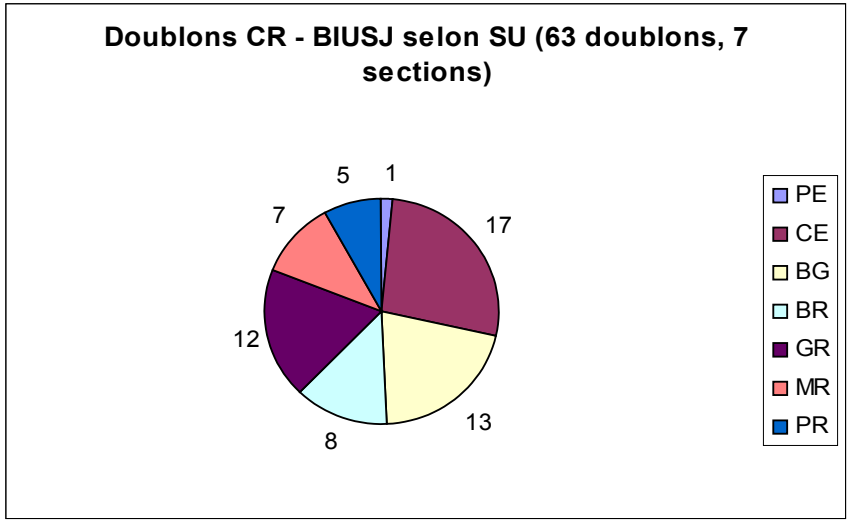
Doublons CR - BIUSJ selon SU (63 doublons, 7 sections)
1
17
13
8
12
7
5
PE
CE
BG
BR
GR
MR
PR

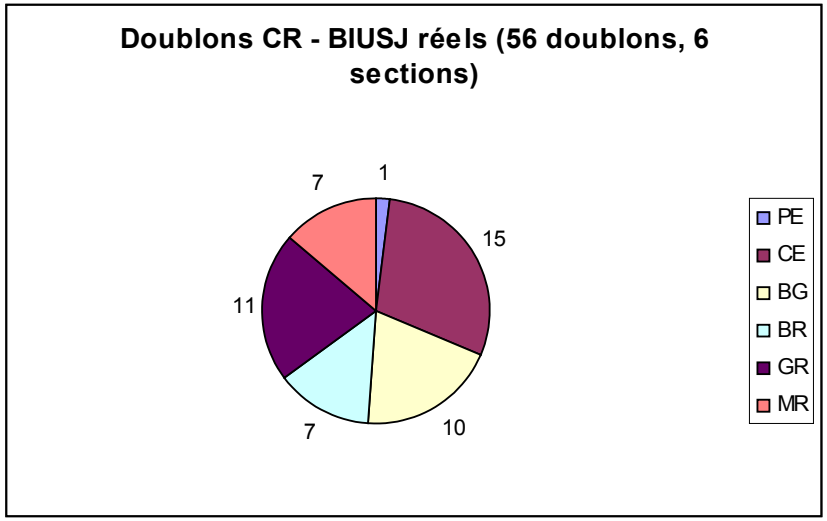
Doublons CR - BIUSJ réels (56 doublons, 6 sections)
1
15
10
7
11
7
PE
CE
BG
BR
GR
MR

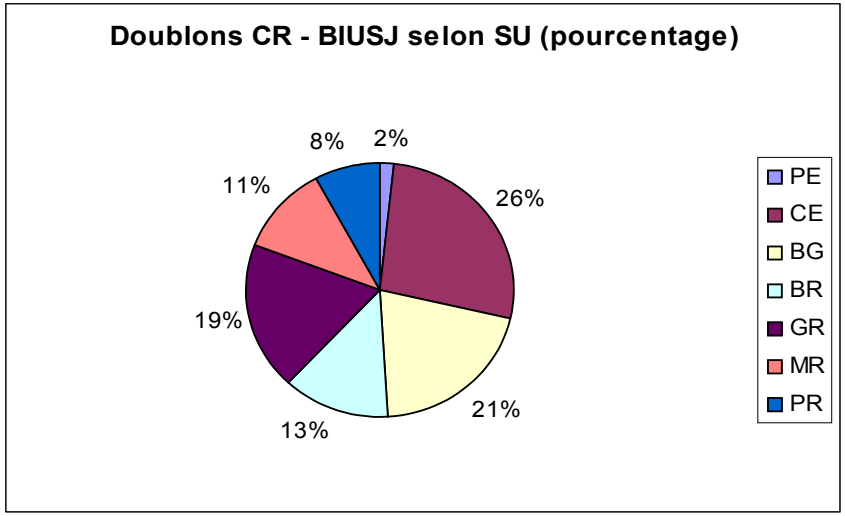
Doublons CR - BIUSJ selon SU (pourcentage)
8%
2%
11%
26%
19%
21%
13%
PE
CE
BG
BR
GR
MR
PR

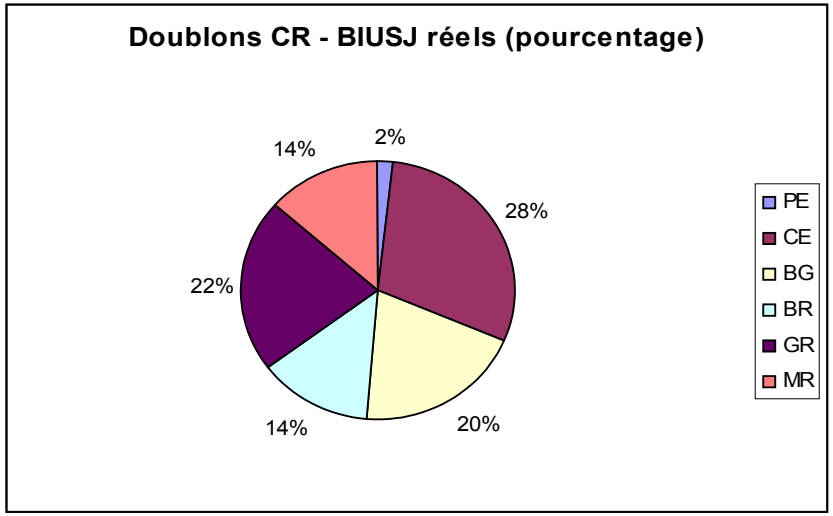
Doublons CR - BIUSJ réels (pourcentage)
14%
2%
28%
22%
14%
20%
PE
CE
BG
BR
GR
MR

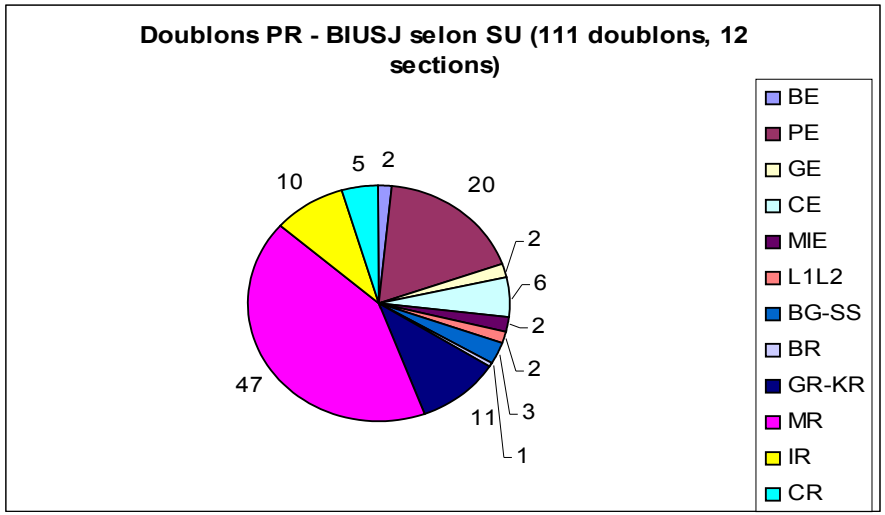
Doublons PR - BIUSJ selon SU (111 doublons, 12 sections)
2
20
2
6
2
2
3
1
11
47
10
5
BE
PE
GE
CE
MIE
L1L2
BG-SS
BR
GR-KR
MR
IR
CR

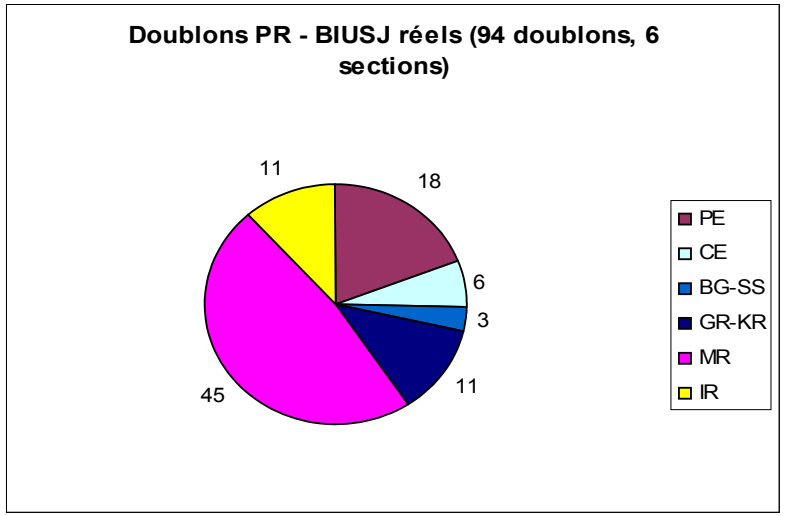
Doublons PR - BIUSJ réels (94 doublons, 6 sections)
18
6
3
11
45
11
PE
CE
BG-SS
GR-KR
MR
IR

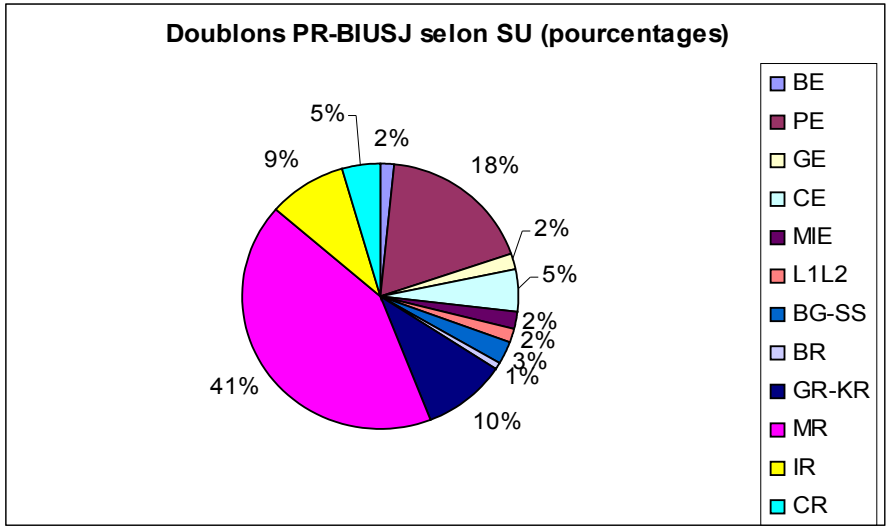
Doublons PR-BIUSJ selon SU (pourcentages)
5%
2%
9%
18%
2%
5%
2%
2%
3%
1%
41%
10%
BE
PE
GE
CE
MIE
L1L2
BG-SS
BR
GR-KR
MR
IR
CR

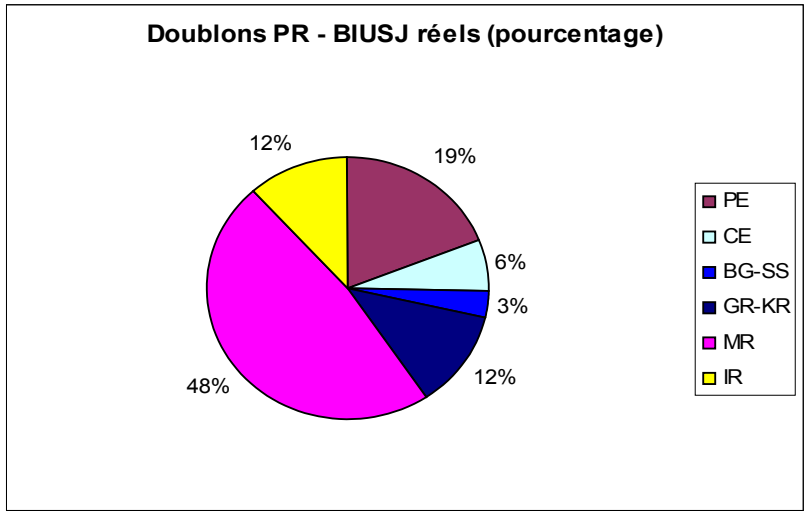
Doublons PR - BIUSJ réels (pourcentage)
12%
19%
6%
3%
12%
48%
PE
CE
BG-SS
GR-KR
MR
IR

Annexe 10 : base de travail pour le dédoublonnage des périodiques à la BIUSJ

10-1 : Ecran d'accueil

10-2 : Formulaire par titre

Microsoft Access

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Outils Fenêtre ?

Tapez une question

Tahoma 12

SUDOC PS BIUSJ 2005-12-09 : Base de données (format de fichier Access 2000)

Ouvrir Modifier Nouveau

Objets
- Tables
- Requêtes
- Formulaires
- États
- Pages
- Macros
- Modules

Créer une requête en mode Création
Créer une requête à l'aide de l'Assistant
Compte des doublons entre section - BIUSJ seule
Compte des doublons entre section - BIUSJ seule_Analyse croisée
Compte des doublons entre sections
Compte des doublons entre sections_Analyse croisée
Doublons communs à 2 sections
Doublons communs à 3 sections
Doublons d'une section
Doublons par nombre de localisations décroissante
liste des sections et bib associées
PPN des doublons
Recherche par code de section ou PPN ou ISSN
Recherche par fragment de titre
Titres à localisation unique
Titres à localisation unique - BIUSJ seule
Titres à localisation unique d'une section
Titres à localisation unique sauf telle(s) section(s)
Titres communs à BIUSJ avec GPS et IMPMC
Titres communs à n sections (exactement n)
Titres communs à n sections (exactement n) - BIUSJ seule
Titres communs à n sections (n ou plus)
Titres communs à n sections (n ou plus) - BIUSJ seule
Titres de PR communs avec BIUSJ ou IMPMC ou GPS
Titres d'une section et localisation
Titres et localisations PR
Titres et localisations PR avec historique
Titres par nombre de localisations décroissant
Titres par nombre de localisations décroissant - BIUSJ seule

Ouverture : Formulaire

Afficher les titres

Recherche par fragment de titre

Afficher les doublons d'une section

Enr : 1 sur 1

Mode Formulaire

démarrer | 2 Explorateur Wind... | Mémoire BON - Micros... | SUDOC PS BIUSJ 200... | Ouverture : Formulaire | FR | 15:01

Microsoft Access

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Outils Fenêtre ?

Tapez une question

MS Sans Serif 8

Titres

Choisir un titre : Bulletin de la Société française de physique [Texte imprimé]

PPN 039234487

Titre Bulletin de la Société française de physique [Texte imprimé]

Adresse Paris : Société francaise de physique, 1961-

ISSN 0037-9360

Historique Publié avec : Journal de physique (Paris), 0302-0738 - Suite de : Comptes rendus des séances de la Société française de physique, 1160-8137 - Titre clé : Bulletin de la Société francaise de physique - Titre(s) abrégé(s) : Bull. Soc. fr. phys.

Chronologie 1961 -9999, publié en français en France, triennal

Localisations

RBCCN / Etat_de_coll	Section / .../... Mouvement BIUSJ	Cote	Total ml	ml reliés	Souhait	Note	Conservation	Date transfert
751052113	PR		4	3		A céder	PE	12/12/2005
n°1(1961) - n°143(2004) [Lac.]								
Pour PE : n°1(1961) - n°143(2004) [Lac.]								
751052112	PE		0,55		PE		PE	12/12/2005
n°63(1987) - n°73(1989) [lacunes]								
Pour PE : 16,1973-1974 ; 18,1974 ; 20,1975 ; 81-82,1991 ; 84,1992; 88,1993 ; 96,1994; 99,1995 ; 108,1996 ; 146,2004 (PE doit garder ces vol. qui sont lac c								
751052209	IHP							
(1961) - vol.62(1986) ; vol.95(1994)								

Enr : 2417 sur 11835

Mode Formulaire

démarrer | Mémoire d'ét... | pério doublons | 2 Microsoft... | SUDOC PS B... | Ouverture : ... | Titres | FR | 16:18

Annexe 11 : convention pour le plan de conservation partagée des périodiques médicaux

Convention pour le plan de conservation partagée des périodiques médicaux en Île-de-France.

Entre l'établissement : ……
..d'une part

et

le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur
et
la Bibliothèque interuniversitaire de médecine
d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Les sections médicales des Services communs de documentation (Scd) des Universités de Paris et d'Île de France ont notamment pour objectif de fournir aux étudiants, enseignants et chercheurs l'accès aux périodiques médicaux. Pour atteindre cet objectif, elles souscrivent des abonnements à un certain nombre de périodiques jugés utiles à leurs usagers.

Considérant :

- la nécessité, pour des motifs patrimoniaux, de conserver au moins une collection la plus complète possible de chaque périodique et d'assurer cette conservation dans de bonnes conditions,
- que la place disponible dans les bibliothèques n'est pas illimitée,
- que la responsabilité de ces bibliothèques est d'assurer le meilleur accès possible aux collections de périodiques concernées en termes de fourniture de documents,
- que la documentation électronique pose en des termes nouveaux la question du développement des collections des bibliothèques médicales,
- que la conservation partagée des périodiques fait partie intégrante de cette politique de développement des collections,

la conservation de ces périodiques est partagée et répartie entre les établissements mentionnés en annexe 1 de la présente convention. Ainsi, les responsabilités découlant de cette conservation et de la fourniture à distance des documents sont aussi partagées entre les dits établissements.

Article 1 : modalités de fonctionnement

Le bon fonctionnement du plan de conservation partagée est assuré conjointement par le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur et la Bibliothèque interuniversitaire de médecine. Ces institutions s'engagent à :

- diriger les travaux du coordonnateur du plan,
- organiser et accueillir les réunions du comité de pilotage,

- faire circuler l'information.

La Sous-direction des bibliothèques et de la documentation soutient ce plan par la mise à disposition de moyens humains et financiers.

Article 2 : comité de pilotage

Un comité de pilotage est constitué. Il est composé des directeurs des Scd ou bibliothèques contractants qui désignent les collaborateurs qui les accompagnent (adjoints et/ou référents) et d'un représentant de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation.

Le comité de pilotage a pour rôle :

- d'établir et de faire évoluer la liste des titres de périodiques à conserver et de mettre au point leur répartition dans les bibliothèques participantes,
- d'établir et d'actualiser les modalités des recommandations faites aux établissements pôles de conservation (cf. annexe 2), notamment en termes de conditions de conservation,
- de traiter de toute question relative au projet.

Article 3 : établissements contractants

La liste de ces établissements, Scd ou bibliothèque, et de leur(s) section(s) concernée(s) est donnée dans l'annexe 1 de cette convention. Sont prévus deux niveaux de responsabilités pour les sections participantes :

- est considéré "pôle de conservation" la section d'un Scd ou d'une bibliothèque assurant la conservation d'au moins une collection de périodiques concernée par le plan de conservation partagée,
- est considéré "bibliothèque participante" une section qui n'a la responsabilité d'aucune collection de périodiques concernée par ce plan mais qui contribue au plan par ses versements.

Article 4 : engagements des établissements contractants

Les pôles de conservation s'engagent à conserver l'abonnement des titres dont ils ont la charge ainsi qu'à fournir tout document demandé.

La fourniture à distance d'un document doit être effectuée dans les meilleurs délais, selon le degré d'urgence de la demande ; le délai de fourniture ne doit pas dépasser 2 jours ouvrés. Les modalités des tarifs du prêt entre bibliothèques pour les bibliothèques engagées dans ce plan de conservation partagée sont spécifiées dans l'annexe 3 de la présente convention. Ces modalités sont susceptibles d'être révisées périodiquement.

Les pôles de conservation s'engagent à conserver les collections dans les meilleures conditions possible, en se basant sur les recommandations faites à l'annexe 2 de la présente convention.

Les bibliothèques participantes s'engagent à consulter, avant toute élimination de leurs magasins d'un titre du plan de conservation partagée, le pôle de conservation concerné par ce titre.

En ce qui concerne les éliminations de titres dont ils n'ont pas la charge, les pôles de conservation procèdent de la même manière que les bibliothèques participantes.

La liste des périodiques concernés par le plan de conservation partagée est donnée dans l'annexe 4 de cette convention. Cette liste sera régulièrement mise à jour.

Article 5 : responsabilités de l'établissement.

L'établissement……
…….
désigne comme :

- pôle de conservation la (ou les) section(s)...……
……

- bibliothèque participante la (ou les) section(s)……
……..

Article 6 : statut des collections transférées.

Les collections transférées sont cédées définitivement au(x) pôle(s) de conservation, en observant un délai après parution d'une durée de dix ans pour permettre le dédoublonnage des fascicules, ce qui représente l'un des intérêts majeurs de ce plan de conservation partagée.

Article 7 : modalités de transfert

Les transferts initiaux des collections sont matériellement pris en charge par le CTLes, qui sous-traite cette tâche à l'entreprise de transport avec laquelle il est sous contrat au moment de ces transferts.

Au-delà des transferts initiaux, le transfert des fascicules comblant les lacunes est pris en charge par la bibliothèque versante.

Le CTLes fixe avec les établissements concernés et le comité de pilotage le rythme et les modalités des transferts initiaux.

Article 8 : durée de validité de la convention

La présente convention prend effet à partir de sa signature pour une durée de trois ans, renouvelable par avenant pour la même durée.

Article 9 : dénonciation de la convention

La validité de cette convention cesse par dénonciation de l'une des parties signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : modalités transitoires en cas de dénonciation de la convention

Le comité de pilotage dispose d'un an à partir de la dénonciation de la convention pour trouver, si nécessaire, un autre pôle de conservation pour le ou les titres concernés. Pendant cette année, la convention reste applicable.

Si la dénonciation implique un pôle de conservation, celui-ci perd la propriété de la (ou des) collection(s) qu'il conserve pour le bénéfice commun des contractants, au profit d'un nouveau pôle de conservation. Le transfert de la (ou des) dite(s) collection(s) est pris en charge par le CTLes.

Fait à……le …./…./200…

Pour l'établissement : …

L'autorité légale ou son représentant : …

Pour le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur :

Le directeur : …

Pour la Bibliothèque interuniversitaire de médecine,

Le Président de l'Université Paris 5 : …

Annexe 1 : liste des établissements contractants.

Nom de la bibliothèque	**N° RCR**
Bibliothèque interuniversitaire de médecine	751062103
Centre technique du livre et de l'enseignement supérieur	774682301
Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine	751065201
Paris 5 - Bibliothèque médicale Cochin Port Royal	751142101
Paris 5 - Bibliothèque médicale Necker-enfants malades	751152101
Paris 5 - Bibliothèque hospitalière Pompidou-Hôpital Européen Georges Pompidou	751152103
Paris 6 - Bibliothèque universitaire des Cordeliers (Broussais-Hôtel Dieu)	751062101
Paris 6 - Bibliothèque hospitalière de l'Hôtel Dieu	751042101
Paris 6 - Bibliothèque universitaire Pitié-Salpêtrière	751132101
Paris 6 - Bibliothèque universtaire Saint Antoine	751122104
Paris 6 - Bibliothèque hospitalière Saint Antoine-Axial	751122102
Paris 6 - Bibliothèque hospitalière Tenon	751202101
Paris 6 - Bibliothèque hospitalière Trousseau	751122101
Paris 6 - Bibliothèque d'anatomie pathologique J. Delarue	751062102
Paris 6 - Bibliothèque de neurosciences Jean-Martin Charcot	751132103
Paris 7 - Bibliothèque de l'UFR médicale Xavier Bichat	751182101
Paris 7 - Section médicale Lariboisière Saint-Louis	751102101
Paris 7 - Section hématologie, Hôpital Saint-Louis - Centre Hayem	751102102
Paris 7 - Bibliothèque pédiatrique de l'Hôpital Robert Debré	751192101
Paris 11 - Section médecine, Le Kremlin-Bicêtre	940432101
Paris 11 - Bibliothèque du CHU Antoine Béclère	920232101
Paris 12 - Section médecine, Créteil	940282101
Paris 13 - Section santé-médecine, Bobigny	930082101
Bibliothèque universitaire médicale Paris-Ouest, Hôpital Ambroise Paré	920122101
Bibliothèque universitaire médicale Paris-Ouest, Hôpital Raymond Poincaré	920332101

Annexe 2 : recommandations aux pôles de conservation.

Les articles qui suivent constituent des recommandations pour les bibliothèques pôles de conservation, afin qu'elles assurent la pérennité des collections dans les meilleures conditions de conservation possible.

1. Conditions de conservation.

1.1 température :

- température stable, à 18°c (plus ou moins 2°c).

1.2 hygrométrie :

- taux d'humidité relative compris entre 45% et 55%.

2. Conditions de sécurité.

2.1 installations électriques :

- installations électriques remplissant les normes en vigueur.

2.2 détection incendie :

- magasins munis d'un système de détection incendie.

2.3 inondation :

- pôles de conservation situés en zone non-inondable.

2.4 Effraction :

- pôles de conservation munis d'un système de surveillance pour prévenir les éventuelles effractions et autres tentatives de vols.

Annexe 3 : la tarification du prêt entre bibliothèques.

Les tarifs appliqués pour le prêt entre bibliothèques au sein du plan de conservation partagée sont ceux votés en conseil d'administration par les établissements.

Annexe 4 : liste des périodiques du plan de conservation partagée.

The AAAS observer, 1043-6936
ACP journal club, 1056-8751
Acta Clinica Belgica, 0001-5512
Acta Clinica Belgica. Supplementum, 0567-7386
Acta medica Croatica, 1330-0164
Acta medica Iugoslavica, 0375-8338
Acta medica Lékarské fakulty Univerzity Karlovy v Hradci Králové, 1211-4286
Acta medica Okayama, 0386-300X**Acta medicinae Okayama**, 0001-6152
Acta paediatrica Academiae Scientiarum Hungaricae, 0001-6527
Acta paediatrica belgica, 0001-6535
Acta paediatrica Hungarica, 0231-441X
Acta Societatis medicorum Fennicae Duodecim, 0365-1738
Acta Societatis medicorum Fennicae Duodecim, Series B, 0365-172X
Acta Societatis medicorum Fennicae Duodecim. Series A, 0365-1711

etc.